

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

24 juin 2015

Adopté lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2015

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2015	5
V- AMENAGEMENT - URBANISME	6
Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme.....	6
Révision du plan local d'urbanisme (PLU) – débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).....	15
VI- STATIONNEMENT	32
Plan stationnement – adaptation du dispositif face aux enjeux de la mobilité durable.	32
VII- ESPACE PUBLIC	43
Approbation des conventions de comaitrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans les quartiers – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public.	43
VIII-CONTRAT DE VEILLE	48
Contrat de veille active – orientations générales.....	48
IX- HABITAT	52
Réhabilitation de diverses résidences.....	52
X- AFFAIRES CULTURELLES	53
Opération de rénovation et de restructuration de la bibliothèque municipale – demande de subventions.	53
Fonctionnement de la bibliothèque municipale – demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine.	56
XI- JEUNESSE	56
Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.....	56
XII- AFFAIRES SPORTIVES	58

Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle à la commune de Fontenay-aux-Roses pour la rénovation des infrastructures de tir à l'arc.....	58
Actualisation des tarifs de la salle de musculation et cardio-training pour la saison 2015-2016.....	59
XIII-RESSOURCES HUMAINES	60
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médicosociale, culturelle et animation.....	60
XIV-QUESTIONS DIVERSES	61
XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE	61
XVI-DECISIONS DE LE MAIRE.....	61
XVII-QUESTIONS ORALES	62
Question orale de Benjamin LANIER.....	62
Question orale de Hachem ALAOUI-BENHACHEM.....	62
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN.....	63
Question orale de Claude DEBON.....	64

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 39 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre, de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Catherine Lequeux
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould

- ✓ Sophie Ganne -Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem

Sceaux, le 24 juin 2015

- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Sylvie Bléry-Touchet, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Florence Presson, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent (arrive à 21 h 35)
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Bruno Philippe, en retard, a donné pouvoir à Monique Pourcelot (arrive à 20 h 10),
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton
- ✓ Xavier Tamby, excusé
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Timothé Lefebvre
- ✓ Thibault Hennion, excusé, a donné pouvoir à Pauline Schmidt
- ✓ Benjamin Lanier, excusé, a donné pouvoir à Sophie Ganne-Moison, (arrive à 22 h 27)
- ✓ Dominique Daugeras, excusée, a donné pouvoir à Jean-Jacques Campan
- ✓ Christian Lancrenon, excusé

M. le maire

Merci à toutes et à tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2015

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2015.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai deux petites remarques que j'ai transmises avec un peu de retard et qui n'ont pas pu être prises en compte.

La première concerne la page 9. Il est écrit : « *Il faut donc faire valider cette idée par des experts. Nous avons eu l'idée de contacter Right Concept* ». C'est sans doute une influence du franglais, mais il s'agit en fait de Rail Concept.

La deuxième remarque concerne le deuxième paragraphe de la page 13. Il est indiqué que les jeunes peuvent monter la côte à pied. Or, je parlais de monter la côte à vélo et non à pied.

M. le maire

Ils peuvent le faire aussi à pied.

Jean-Jacques CAMPAN

Oui, mais nous parlions en l'occurrence de vélo.

M. le maire

Et vous le faites. Bravo !

Nous prendrons en compte vos remarques.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

V- AMÉNAGEMENT – URBANISME

Approbation de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme.

Patrice PATTEE

Il s'agit de la première modification du PLU que nous avons approuvé le 12 février dernier. Par arrêté du 6 mars 2015, le maire a engagé la procédure de modification du PLU. Cette procédure avait trois objectifs :

- ✓ inscrire le projet des Quatre-Chemins dans le PLU ;
- ✓ modifier la liste des emplacements réservés, puisque c'était l'un des griefs formulés par le président de la Cour d'appel ;
- ✓ remplacer les mentions une surface hors œuvre brute (SHOB) et surface hors œuvre nette (SHON) par la mention surface de plancher (SDP), conformément aux nouvelles références définies dans le code de l'urbanisme.

Conformément à la procédure prévue par le code de l'urbanisme et le code l'environnement, une enquête publique a été réalisée du 30 mars au 30 avril, sous la direction du commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis PERROT.

M. PERROT a tenu un certain nombre de permanences au cours desquelles il a reçu le public et entendu ses observations.

À la clôture de l'enquête, M. PERROT a remis à la Ville un procès-verbal synthétisant les observations du public.

19 personnes sont venues consulter le dossier lors des permanences et 7 d'entre elles ont consigné leurs observations dans le registre.

L'intégralité du dossier était disponible sur le site Internet de la Ville. Les modifications étaient très clairement identifiables, puisqu'elles apparaissaient en rouge sur les documents téléchargeables.

Des observations ont par ailleurs été adressées au commissaire enquêteur. Au total, 78 personnes se sont exprimées sur cette modification.

Les avis argumentés et personnels sur le sujet représentent 55 % des observations.

45 % des participants se sont manifestés en signant simplement un tract distribué sur la ville de Sceaux sans émettre d'avis circonstancié et personnel sur le projet.

Parmi les personnes qui se sont exprimées sur le projet des Quatre-Chemins, seules 6 habitent le secteur. 3 ont exprimé un avis favorable et 3 ont exprimé un avis réservé.

48 % des contributions ont été faites par des habitants des quartiers Robinson et Chéneaux-Sablons. Plus de la moitié des contributions relèvent donc de personnes habitant relativement loin du quartier des Quatre-Chemins sur lequel portait la procédure de modification du PLU.

Les thèmes revendiqués sont les suivants :

- ✓ La légalité de la procédure engagée est mise en doute.
- ✓ L'objectif fixé dans le PADD d'atteindre 20 000 habitants ne serait pas respecté, mais dépassé avec le projet des Quatre-Chemins. Or, il faut savoir que le PADD ne mentionne nullement ce chiffre. Il est fait mention de cet objectif dans le rapport de présentation et non dans le PADD.
- ✓ L'identité urbaine : la volonté de conserver le caractère spécifique de Sceaux et son cadre exceptionnel est exprimée.
- ✓ La saturation du RER B.
- ✓ Des précisions sont demandées sur le projet de gare routière qui ne figurait pas dans l'objet de la modification.
- ✓ Des demandes de modification de plusieurs articles de règlement de la zone UPa sont exprimées concernant les implantations des bâtiments, les emprises au sol, les hauteurs, les clôtures et le stationnement.
- ✓ Une observation est faite concernant le règlement applicable sur l'îlot 7 dont la hauteur est fixée à 12 m dans le document graphique alors que cette règle n'apparaît plus dans le règlement écrit.
- ✓ Plusieurs observations concernent le classement de la zone pavillonnaire dans la zone de projet UPa. Deux interprétations se distinguent : d'une part, la volonté de réintroduire dans la zone UPa la bande UE regroupant les cinq pavillons entre les 14 et 22 avenue du Plessis ; d'autre part, la volonté d'étendre la zone UE aux cinq pavillons en état moyen de l'îlot 3.

Une observation demande la conservation de l'emplacement réservé n° 9, situé au 47 avenue Georges Clémenceau, créé dans la perspective de permettre la réalisation d'aménagements spécifiques pour l'accessibilité à un équipement intercommunal (le Théâtre des Gémeaux).

Une observation propose la modification des articles 14 des zones UCE et UR du règlement pour supprimer les références au COS. En effet, de manière implicite, il n'existe plus de COS sur le territoire national depuis mars 2014. Une personne a demandé que cela soit explicite.

Suite à la transmission du procès-verbal des observations, le commissaire enquêteur a invité la Ville à transmettre ses remarques et ses réponses. Tous ces documents sont téléchargeables sur le site de la Ville.

Celle-ci a donc adressé un mémoire de réponse le 15 mai 2015 à travers lequel elle a apporté des précisions sur les points soulevés au cours de l'enquête et mis en exergue par le commissaire enquêteur.

M. PERROT a rendu son rapport et ses conclusions le 26 mai dernier. Il a analysé l'ensemble des contributions lesquelles, selon lui, *ne s'opposent majoritairement pas aux grandes orientations du projet de modification du PLU, mais tendent à en modifier les prescriptions pour « dédensifier » le programme, ce qui lui paraît en contradiction avec l'identification même du quartier des Quatre-Chemins comme pôle de centralité et pôle stratégique de développement.*

Il indique que la procédure a été respectée et que les réponses faites par la Ville sur chacun des thèmes évoqués dans le procès-verbal de synthèse sont précises et constituent un engagement pour promouvoir un développement maîtrisé tout en restant fidèle à l'identité urbaine de la commune.

Il conclut donc son rapport par un avis favorable assorti de deux recommandations :

- ✓ *modifier la rédaction de l'article UPa du règlement comme suit : « îlot 7 : hauteur maximale = 24 m, à l'exception de la zone hachurée figurant sur le document graphique du secteur des Quatre-Chemins, dans laquelle la hauteur maximale des constructions = 12 m » ;*
- ✓ *modifier le règlement pour les zones UC et UE du PLU par la mention suivante pouvant remplacer les dispositions des articles UC 14 et UE 14. En application de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), il n'est plus fait application du COS.*

Ainsi que le prévoit l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le dossier de modification du PLU peut être éventuellement adapté suite à l'enquête publique pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La Ville se conformera aux deux recommandations formulées par le commissaire enquêteur :

- ✓ L'article UPa 10 sera modifié pour inscrire la hauteur spécifique de 12 mètres pour

l'îlot 7 ;

- ✓ Les articles UC 14 et UE 14 seront modifiés par la mention suivante : En application de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), il n'est plus fait application du COS.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la modification n° 1 du PLU, adapté suite à l'enquête publique.

M. le maire

Merci, M. Pattée, pour la présentation de ce rapport.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Jacques CAMPAN

J'articulerai mon intervention sur trois points : un point de forme, un point de fond et un point plus spécifique sur l'enquête.

Avant de commencer, je souhaiterais corriger ce qui vient d'être dit par l'adjoint à l'urbanisme. Selon lui, le PADD ne mentionne pas le chiffre de 20 000 habitants. Or, dans la première ligne du premier paragraphe de la page 9 du PADD, il est écrit que « *la ville souhaite retrouver le niveau de sa population atteinte au début des années 70* ». Lorsque l'on va à la page 33 du rapport de présentation, il est précisé un chiffre de 19 900 habitants en 1970. La référence aux 20 000 habitants est par conséquent extrêmement claire. Sauf à ne pas vouloir faire de relation entre les deux documents.

En ce qui concerne la forme de ce dossier, nous sommes un peu surpris. En effet, le titre de la note de présentation et celui de la délibération ne traite pas du même sujet. Il est parlé de modification dans la note de présentation et de modification simplifiée dans la délibération. Je suis un peu étonné de cette différence sémantique, car la procédure n'est pas du tout la même. Pourquoi la partie délibération parle-t-elle de modification simplifiée ? Je ne sais pas ce qu'il y a derrière, mais ce n'est pas du tout la même procédure. Dans un cas, il y a enquête publique et dans l'autre, il n'y en a pas. Pouvez-vous nous expliquer cette confusion que n'expliquent pas ces temps d'instabilité législative et institutionnelle.

Par ailleurs, les dossiers informatiques que vous nous avez remis ne sont pas cohérents. Le dossier que vous nous avez remis en février 2015 est clair. Il dit bien dans son titre « *dossier soumis au conseil municipal, PLU, séance publique du 12 février* ». Le CD lui-même indique le 12 février 2015 ainsi que les fichiers contenus à l'intérieur. De ce côté-là, il n'y a rien à dire.

En revanche. Ce n'est pas du tout la même chose pour le CD qui correspond à notre réunion de ce soir. Il est titré de manière peu compréhensible. Un premier titre dit « *PLU approuvé le 12 février 2015* ». Un deuxième titre dit « *Projet de PLU modifié soumis au conseil municipal, séance du Sceaux, le 24 juin 2015* »

24 juin 2015 ». Lorsque j'ai vu cela, j'ai pensé qu'il y avait probablement deux dossiers. En l'ouvrant, j'ai cherché deux dossiers, mais je ne les ai pas trouvés. Cela m'a fait perdre pas mal de temps, parce que je me suis demandé s'il n'y avait pas de problème informatique.

J'ai fini par me dire que c'était probablement celui qui correspondait à la modification. Là encore, j'ai eu quelques surprises. Le fichier du PADD est ainsi daté du 12 février 2015 alors que nous sommes en train de parler d'un dossier soumis au conseil municipal du 24 juin. Tous les plans de masse sont également datés du 12 février. Les servitudes sont datées de juillet 2014. Le dossier ZPPAUP est daté d'octobre 2011, mais le plan correspondant est daté du 12 février 2015. Le rapport de présentation, le règlement et le plan de zonage sont correctement titrés avec « *PLU du 12 février 2015, modifié le 24 juin 2015* ».

C'est un peu la confusion. Si l'on peut comprendre que des documents soient réutilisés sans qu'il y ait de modification, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut quand même introduire une cohérence de date. On peut très bien imaginer que, dans quelques mois, l'on risque de retrouver ces documents datés d'avant et se demander s'ils n'ont pas été modifiés après. Je pense qu'il faut remettre les compteurs à zéro et avoir une cohérence dans les documents sur les dates et les libellés, puisque l'on parle bien du projet de PLU du 12 février 2015, modifié le 24 juin.

En ce qui concerne le fond, nous constatons que vous avez repris à peu près les mêmes documents avec néanmoins quelques surprises. Je vois que la hauteur dans l'îlot 6 est passée de 18 m à 21 m. C'est d'autant plus ennuyeux que cet îlot est relativement proche, et que vous nous aviez garanti que, pour conserver cet îlot au-dessus des voies, vous feriez des hauteurs qui iraient croissantes en fonction du dénivelé. Or, tout à coup, l'îlot 6 remonte de 18 à 21 m. Cela ne me semble pas cohérent avec la garantie que vous nous aviez donnée.

Par ailleurs, vous avez maintenu une emprise constructive de 100 % sur l'îlot 7. Je suppose que les gens de l'îlot 7 n'ont pas le droit à un peu de verdure. Vous avez maintenu la distance des bâtiments à hauteur/2 au lieu de la hauteur. Vous avez maintenu des clôtures à 2,50 m malgré les observations formulées dans le cadre de l'enquête publique. Si ces clôtures sont fermées, l'on risque de ne pas voir beaucoup de verdure à travers.

Ne serait-ce que pour ces exemples, nous maintenons notre désaccord total sur cet aménagement du quartier qui est beaucoup trop ambitieux compte tenu des contraintes externes, et notamment celle de la sursaturation du RER B. Je vous rappelle que celui-ci fonctionne actuellement avec un taux de régularité de 72 %. Il s'est un peu amélioré, mais je voudrais rappeler que l'objectif est de 94 %. Nous sommes donc loin du compte. Ce n'est pas le rajout d'un millier de personnes, voire plus, qui arrangera les choses en termes de saturation. Sans compter ce que vont rajouter nos voisins de Châtenay-Malabry et du Plessis sur qui nous n'avons pas d'influence à avoir.

Je rappelle qu'un train transporte environ 1 200 personnes et qu'il faut environ 25 minutes pour aller de Robinson à Denfert lorsque tout fonctionne bien. Aucun système de bus ne peut rivaliser

avec un système de transport de masse comme le RER B. Même en essayant de mettre en place des bus pour rejoindre la ligne 13 à Châtillon ou l'extension de la ligne 4 à Bagneux, l'on n'arrivera jamais à faire aussi bien.

En ce qui concerne plus précisément l'enquête, je dois dire que nous avons admiré l'exercice de trapéziste de haute voltige sémantique du commissaire enquêteur que vous avez repris sans sourciller. Je lis. « *20 % sont favorables au projet* ». Par conséquent, 80 % sont défavorables. « *Mais majoritairement les contributeurs ne s'opposent pas aux grandes orientations du projet* ». C'est absolument extraordinaire ! Je ne vois pas comment l'on peut avoir 20 % de personnes favorables au projet et une majorité favorable aux grandes orientations du projet. Bel exercice de voltige !

On voit quelque part ce propos qui a été repris par votre adjoint à l'urbanisme. « *Seuls 6 habitants du quartier ont donné un avis* ». C'est un commentaire qui paraît curieux. Les autres habitants de la ville n'auraient pas à donner un avis sur les autres quartiers ? Ils sont pourtant impliqués et viennent souvent à Robinson. Cette remarque à caractère discriminatoire me paraît particulièrement malvenue.

On parle aussi de 45 % de participants qui se sont exprimés avec un tract. Je ne dirais pas que cette formulation contient une connotation péjorative, mais presque. Ce tract comporte une dizaine de propositions. Ces gens ont donc fait l'effort d'apporter une contribution. Ils ont peut-être beaucoup de travail et disposent de peu de temps. Ils ont donc préféré apporter leur contribution de cette manière plutôt que de rédiger un avis. Considérer que cette contribution ne vaut pas grand-chose me paraît un peu gros.

Finalement, cet avis favorable du commissaire enquêteur et le fait que vous le repreniez contre l'avis de la grande majorité des contributeurs me semblent être un déni de démocratie. J'imagine que les Scéens en tireront les conséquences. Nous voterons donc contre cette délibération.

Patrice PATTEE

Je répondrai aux remarques de M. Campan. Il y a effectivement une erreur sur l'objet de la délibération qu'il faudra rectifier.

En ce qui concerne le dossier et le CD, j'ai été alerté lors de la réunion de la commission d'urbanisme sur ce détail. J'ai donc regardé comment était structuré ce CD. Il est parfaitement cohérent. Vous avez dit vous-même qu'il contenait des fichiers datant de 2014, de 2011, de février 2015 et de juin 2015. Vous avez donc la réponse à votre remarque.

La modification du PLU porte sur trois objets. Premièrement, le règlement avec l'introduction de la zone UPa dans le PLU qui a été approuvé le 12 février 2015. Par conséquent, le fichier correspondant au règlement a été modifié et daté de juin 2015. Des ajustements ont été apportés au rapport de présentation, le fichier a par conséquent été modifié, ce qui est normal. Enfin, le Sceaux, le 24 juin 2015

plan de zonage a été modifié en juin 2015, le secteur de projet étant devenu une zone UPa. Les trois fichiers datant de juin 2015 correspondent strictement à la délibération soumise à l'approbation du conseil municipal.

Vous relevez que le PADD date de février 2015. Après cette délibération, nous allons débattre du PADD. Celui-ci n'est pas donc pas figé. C'est seulement après le débat sur les orientations que nous le retravaillerons. Lorsqu'il sera présenté au conseil municipal en fin d'année, vous aurez une version renouvelée et modifiée du PADD. Mais la version qui figure aujourd'hui dans le CD est bien celle faisant partie intégrante du PLU approuvé le 12 février et qui sera modifié ce soir.

Vous avez constaté quelques différences avec le projet de 2012, notamment sur l'îlot 6 qui est passé de 18 m à 21 m. Vous ne découvrez pas ce document ce soir, puisque celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique. La hauteur relative à cet îlot figurait dans le dossier d'enquête soumis aux Scéens au cours du mois d'avril.

S'agissant du fond, vous évoquez à nouveau le RER en disant que les constructions de logements réalisées par Châtenay généreront un nouvel afflux de voyageurs sur le RER et qu'il ne faudrait donc pas construire sur Robinson pour laisser la place aux Châtenaisiens. J'avoue que j'ai du mal à vous suivre dans ce raisonnement. C'est un avis très personnel.

Vous ironisez sur la qualité rédactionnelle du commissaire enquêteur. Vous semblez oublier que plus de la moitié des personnes ayant apporté leur contribution à l'enquête publique émettaient des réserves sur la procédure adoptée le 12 février. Par définition, cela était hors sujet. De nombreuses remarques étaient hors sujet. Le commissaire enquêteur l'a d'ailleurs dit. En revanche, il a apporté ses conclusions sur les objectifs définis par la Ville consistant à construire un pôle de centralité et un nouveau quartier aux Quatre-Chemins. Il a donc pris en considération les remarques visant précisément cet objectif. Toutes les remarques annexes étaient hors sujet. Je sais qu'il y a même eu des remarques sur l'architecture ou sur la légalité de la procédure du 12 février. Toutes ces remarques étaient hors sujet. Le commissaire enquêteur n'a pas fait de pirouettes. Il a simplement fait le tri entre les remarques portant véritablement sur le projet et celles qui étaient hors sujet.

Jean-Jacques CAMPAN

Hors sujet, selon M. Pattée, à cause des remarques de ce fameux tract qui portaient sur la mise en doute de la légalité de la procédure. Or ce fameux tract contenait effectivement une remarque liminaire sur l'illégalité de la procédure, mais faisait également un certain nombre d'observations qui n'étaient pas hors sujet.

- ✓ Que soit respecté l'objectif de 20 000 habitants.
- ✓ Qu'une place suffisante soit laissée sur le terrain de la RATP pour la gare routière.
- ✓ De limiter les hauteurs à 5 niveaux.

- ✓ D'interdire les implantations de construction en limite séparative.
- ✓ De prévoir sur une parcelle une distance entre bâtiments équivalente à la hauteur et non à la moitié.
- ✓ D'harmoniser les emprises au sol à 50 %.
- ✓ Que les hauteurs de clôtures soient égales ou inférieures à 2 mètres.
- ✓ D'introduire dans la zone de projet une petite zone pavillonnaire.

Toutes ces observations étaient-elles hors sujet ?

Que les hauteurs soient passées de 18 à 21 mètres, je le fais simplement remarquer. La plupart des contributeurs ont demandé qu'elles soient limitées à 15 mètres. Vous la passez de 18 à 21 mètres, très bien. Mais ne dites pas que les remarques étaient hors sujet. C'est impensable. Nous disons précisément au préalable : *« Remarque liminaire : Ce PLU, annulé par la Cour d'appel, quasi identique au précédent, réintroduit par le Maire le 12 février 2015 nous paraît entaché d'illégalité. L'enquête publique portant sur la modification de ce PLU nous paraît tout aussi entachée d'illégalité. Nous faisons néanmoins les observations suivantes »*.

On est ensuite en plein dans le sujet.

M. le maire

M. Campan, si le PLU vous paraît entaché d'illégalité, il faut l'attaquer. Vous ne pouvez pas dire qu'il vous paraît entaché d'illégalité sans le déférer au tribunal administratif. Vous ne pouvez pas continuer à raconter de telles choses sans mettre en œuvre les procédures adéquates. Cela m'étonne de vous qui êtes quelqu'un d'assez rationnel pourtant.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous remercie du compliment. Mais l'année n'est pas terminée. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

M. le maire

Continuons à nous amuser !

La référence aux 20 000 habitants est hors sujet par rapport à l'enquête publique en question. Cette enquête publique portait sur un secteur bien particulier avec des questions bien précises. Dans ce que vous avez dit, d'autres points n'étaient pas hors sujet.

Vous mettez en cause le commissaire enquêteur, mais ce dernier est nommé par le président du tribunal administratif. Personne ne peut « manipuler » le commissaire enquêteur, puisqu'il n'est pas nommé par les exécutifs territoriaux.

Le commissaire enquêteur nous a remis son projet de rapport et nous a fait des remarques. Nous lui avons répondu. Il a rendu son rapport définitif assorti de deux remarques que nous reprenons dans notre proposition de modification du PLU. Je ne vois pas ce que l'on peut faire de plus.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous dites reprendre les conclusions du commissaire enquêteur, mais rien ne vous empêche de lire les observations contenues dans ce rapport et de voir que la majorité est hostile à ce projet.

M. le maire

L'un des motifs d'annulation du PLU de 2010 repose justement sur des points qui étaient mentionnés par des contributeurs à l'enquête publique et que nous avons soumis à délibération du conseil en vue de la modification du règlement de PLU. C'est l'un des éléments pour lequel le PLU a été attaqué et jugé illégal par le tribunal. Nous n'allons pas recommencer.

Je prends ce que dit le commissaire enquêteur. Au moins, je suis sûr qu'il n'y aura pas d'illégalité. Il faut savoir ce que l'on veut. Je pense qu'il existe également une responsabilité du système et de la cohérence des personnes qui se sont prononcées sur ce dossier. Mais c'est ainsi. Nous avons appris une leçon en voulant reprendre dans le PLU de 2010 des remarques qui avaient été émises dans le cadre de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur n'y était d'ailleurs pas opposé, mais cela a été un des éléments d'annulation du PLU. En prenant cette décision, le juge administratif a malheureusement dénaturé le système des enquêtes publiques.

Jean-Jacques CAMPAN

Je crois que vous tordez un peu le sujet. La Cour administrative a dit qu'il y avait une remarque sur tout un ensemble qui ne pouvait pas être considérée comme l'ensemble statistiquement de l'enquête. Vous tordez un peu le sujet.

M. le maire

Pas plus que lorsque vous parlez de majorité. Sceaux compte environ 14 000 adultes. Seulement 60 ont contribué à l'enquête publique. Que font les 13 940 autres habitants ? Vous ne pouvez pas dire non plus que la majorité est contre.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est comme pour les élections. Vous ne pouvez pas faire parler les abstentions. Si les gens ne viennent pas, on ne peut pas savoir de quel côté ils sont.

M. le maire

Si autant de gens étaient contre, ils auraient participé à l'enquête publique. Surtout pour dire non. On vient toujours beaucoup plus facilement pour dire non que pour dire oui.

Nous passons au vote sur la modification n° 1 du PLU et nous poursuivons le débat sur les orientations du PADD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) – débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**M. le maire**

Nous passons dans une nouvelle phase de l'organisation de notre urbanisme avec la révision du plan local d'urbanisme qui prévoit un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Patrice PATTEE

Nous sommes véritablement sur la procédure de révision du PLU qui doit nous conduire à arrêter et approuver un nouveau PLU pour la ville de Sceaux. Nous avons lancé cette révision le 12 février 2015, dans cette même instance, selon les objectifs suivants :

- ✓ prendre en compte la décision de la Cour administrative d'appel de Versailles du 22 janvier 2015 ;
- ✓ intégrer les évolutions législatives intervenues récemment et modifiant la portée et la composition du PLU ;
- ✓ mettre le PLU en compatibilité avec les normes supra-communales, notamment le programme local de l'habitat (PLH) relevant de la compétence de la CAHB ainsi que le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) en vigueur depuis le 27 décembre 2013 ;
- ✓ à partir du bilan de la mise en œuvre du PLU depuis 2010, réaliser les ajustements nécessaires pour améliorer la lisibilité et la cohérence du document, notamment en ce qui concerne le zonage et le règlement ;

- ✓ définir des règles d'urbanisme pour la mise en œuvre des secteurs de projet notamment sur les secteurs Albert 1^{er} et Quatre-Chemins.

Cette révision s'organise en trois phases.

Une phase d'élaboration qui s'appuie sur une mise à jour du diagnostic duquel découlent les évolutions du projet d'aménagement et de développement durable qui constituent le socle du PLU.

Cette phase prévoit un débat en conseil municipal sur les orientations générales, ce que nous vous proposons ce soir.

À l'issue de cette phase d'élaboration, le projet de PLU révisé est arrêté par une délibération du conseil municipal.

Une phase de consultation sur le PLU révisé et arrêté qui consiste à transmettre le dossier définitif pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées ainsi qu'à leur demande, aux communes limitrophes intéressées.

Une phase d'approbation : le PLU révisé est approuvé par le conseil municipal et devient opposable au tiers. L'instruction des demandes de permis de construire se fera alors en application de ce PLU approuvé.

Notre objectif est de finaliser le document définitif avant la fin de l'année, car il est prévu au 1^{er} janvier 2016 de déléguer la compétence en matière de PLU aux territoires dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris. Nous avons dit en février 2015 que nous voulions *a minima* avoir un document sur lequel le conseil municipal se sera prononcé. Les procédures à venir ensuite ne devant pas remettre fondamentalement en cause ce document.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- ✓ juin : débat au conseil municipal sur les évolutions proposées pour le PADD.
- ✓ septembre-novembre : concertation par le biais d'une enquête publique ;
- ✓ décembre : arrêt du PLU révisé ;
- ✓ avril 2016 : enquête publique ;
- ✓ juin 2016 : approbation du PLU révisé.

Peu de choses ont changé depuis le diagnostic réalisé en 2009.

Le diagnostic met en évidence :

- ✓ une faible emprise du bâti ;
- ✓ l'existence d'un parcellaire morcelé ;
- ✓ un tissu d'habitat individuel qui couvre 22 % du territoire de la ville, mais représente 77 % des résidences principales ;
- ✓ une trame verte développée et diversifiée, qui s'inscrit dans le grand paysage, à travers de

vastes espaces verts publics et des espaces verts privés abondants, permettant à la population de bénéficier d'environ 65m²/habitant (9,8 m² sans tenir compte du Parc de Sceaux), à comparer à la moyenne francilienne qui s'établit autour de 8,5 m²/habitant.

- ✓ La richesse du patrimoine architectural
- ✓ une forte protection du territoire au titre des monuments historiques et des sites, qui couvre un périmètre important, avec des enjeux forts en la matière que la ville porte à travers la mise en place d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP) et sa révision en aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP).

En ce qui concerne la population, nous constatons une légère hausse grâce au rythme très modéré de construction et la livraison de quelques immeubles collectifs, principalement rue Houdan. Mais cette évolution du parc de logements n'a pas permis de rajeunir la population de la ville, ce qui était pourtant un objectif du PLU. Nous avons au mieux stabilisé l'âge de la population scéenne, mais les constructions ne profitent pas encore aux jeunes ménages dont le nombre reste stable. Cela se traduit par la poursuite lente de la baisse des effectifs scolaires.

En revanche, la taille moyenne des ménages est désormais stabilisée. Dans les années 2008 et 2009, l'administration constatait une « décohabitation » très forte du fait du vieillissement de la population et de l'éclatement des couples. Les choses se sont un peu stabilisées (2,24 personnes par ménage en 2006 et 2,25 en 2011), mais Sceaux demeure très légèrement en dessous de la moyenne nationale à 2,26 personnes/ménage.

En 2014, Sceaux présente un parc de logement social de 21,5 % de son parc de résidences principales, atteignant l'objectif de 20 % de logements sociaux sur son territoire fixé par la loi. La loi ALUR a depuis fixé cet objectif à 25 %, ce qui implique d'augmenter encore le parc de logements sociaux.

La population active reste stable et représente 63 % de la population, alors que le nombre d'emplois à Sceaux connaît une augmentation de +10 % entre 1999 et 2011.

La ville de Sceaux jouit toujours d'une desserte importante en transport public lourd avec 4 gares de RER. La totalité des quartiers se trouve à moins de 1000 m à vol d'oiseau d'une gare. Chacun peut déplorer, et la municipalité avant tout, la dégradation du service de la ligne de RER B depuis 2009. Les interventions des élus de Sceaux ont poussé le SDRIF et la RATP à revoir le schéma directeur de la branche sud du RER B qui a été approuvé en 2013. Un certain nombre de mesures sont programmées dans ce cadre sur la gare de Robinson. Par ailleurs, la réalisation en cours du réseau du Nouveau Grand Paris, et notamment la ligne 15, même si elle ne concerne pas directement le territoire communal, aura néanmoins des impacts sur la qualité de desserte compte tenu de la proximité de plusieurs gares nouvelles.

Présentation des orientations générales du PADD :

La révision du PLU s'inscrit dans un contexte très riche en réflexion sur les grandes politiques d'urbanisme, sur l'évolution de la région Île-de-France dans le cadre du SDRIF et sur la création de la métropole du Grand Paris.

Dans ce contexte, il est essentiel pour Sceaux de définir son projet de territoire et de défendre les caractéristiques qui lui sont propres, tout en apportant des réponses aux enjeux du SDRIF de 2013. C'est là toute la difficulté. Nous voulons préserver notre territoire, mais nous devons par ailleurs répondre aux obligations dictées par le SDRIF de 2013.

Dans le SDRIF de 2013, la totalité du territoire de Sceaux est située dans un secteur à densifier à proximité d'une gare. Le quartier de Robinson est, lui, qualifié de secteur à fort potentiel de densification. À l'horizon 2030, il est attendu une augmentation minimale de plus 15 % de la densité urbaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre est en cours de révision de son PLH pour la période 2015-2020. Le PLH prend également en compte le SDRIF à travers la territorialisation des objectifs de logements, définie par l'État et qui s'élève à 1170 logements par an sur l'ensemble du territoire de la CAHB. Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2014, a donné un avis favorable au projet de PLH, qui prévoit, pour Sceaux, la création d'environ 870 logements sur la période 2015-2020.

Dans la continuité des orientations définies dans l'actuel PADD, la Ville réaffirme donc la véritable opportunité que constituent les secteurs de projet qu'elle a délimités, pour inscrire le territoire dans les enjeux de la loi ALUR, du SDRIF et de la Métropole du Grand Paris, par une politique de renouvellement et d'intensification urbaine sur des quartiers très bien équipés et desservis, permettant leur requalification et leur intégration au territoire. Je ne reviendrai pas sur le secteur de projet des Quatre-Chemins tel que vous le connaissez aujourd'hui.

Pour tendre vers les objectifs du SDRIF à l'horizon 2030, la production de logements devrait donc pouvoir s'inscrire dans un rythme moyen de l'ordre de 90 à 100 logements par an. La prise en compte cet objectif, lissé sur une période d'une quinzaine d'années, résultera pour l'essentiel de la mise en œuvre de la démarche de secteur de projets, avec :

À court et moyen terme, sur la période couverte par le PLH en cours d'élaboration (2015-2020) un objectif d'autoriser la création de 800 logements environ, dont environ 270 logements étudiants dans les secteurs Quatre-Chemins et Albert 1^{er}. Soit un objectif de 130 logements par an sur cette période.

Des perspectives à plus long terme pour ce qui concerne la finalisation de l'opération des Quatre-Chemins et dans les secteurs Place du Général de Gaulle et Petit Chambord.

Cette nouvelle offre sera complétée par la réalisation de petites opérations, de type pavillonnaire ou petits collectifs, bien intégrés dans l'environnement, permettant la production d'une offre raisonnable d'une vingtaine de logements par an.

Cet effort de renouvellement urbain s'inscrit dans les réflexions actuelles sur les transports en commun et dans la zone dense métropolitaine, qui présentent un enjeu majeur pour Sceaux. J'ai mentionné la ligne 15 du métro, le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Bagneux, mais également deux projets de lignes de tramway avec la ligne T6, livrée en décembre 2014 et la ligne T10 qui bordera le territoire par le sud.

Enfin, l'évolution de Sceaux doit nécessairement valoriser et préserver les grandes caractéristiques qui font la spécificité du territoire. Les secteurs de renouvellement urbain, dans lesquels la Ville privilégie de concentrer son effort de production de logements, sont des secteurs qui présentent par ailleurs des enjeux urbains majeurs, au regard de leur localisation à proximité de gares.

Le tissu pavillonnaire constitue la forme urbaine la plus répandue de Sceaux, se traduisant par des ambiances urbaines variées. Cette spécificité urbaine et historique mérite une attention particulière et la Ville entend maintenir ce caractère pavillonnaire accompagné d'espace arboré. Le PLU permettra leur pérennité, leur préservation et leur caractère identitaire, tout en ménageant les possibilités de leur évolution maîtrisée, notamment par les possibilités d'extension des maisons. Cette réflexion est menée dans le cadre de la ZPPAUP, en cours de révision pour être transformée en AVAP.

Notre projet ne vise pas à modifier l'architecture du PADD que vous connaissez et dont je vous rappelle les objectifs.

Objectif n° 1 : lutter contre le réchauffement climatique.

Notre PADD était plutôt bien fait, puisque nous avons anticipé sur les lois Grenelle.

La Ville se donne pour objectifs de :

- ✓ Promouvoir et participer au développement des pratiques de mobilité durable.

Ce sont toutes nos actions en faveur du transport collectif, les pressions que nous exerçons auprès de la RATP du STIF. Nous avons accueilli en 2011 Autolib. Nous avons développé des aménagements visant à favoriser la circulation à vélo ou la marche à pied en requalifiant nos espaces publics.

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et économiser l'énergie.
 - En réduisant la consommation de l'énergie consacrée au chauffage domestique, en favorisant notamment l'isolation thermique des bâtiments ;
 - En incitant à l'utilisation des énergies renouvelables.
- ✓ Adopter une démarche de mise en place de quartiers durable dans les secteurs

d'aménagement de la ville et accompagner l'évolution des quartiers existants vers des quartiers durables.

Objectif n° 2 : vivre et travailler à Sceaux :

La Ville se donne pour objectifs de :

- ✓ maintenir une dynamique de vie et d'habitat pour tendre vers les objectifs du SDRIF et du PLH en recherchant un équilibre entre toutes les composantes de sa population par des mesures en faveur de l'accueil de jeunes familles avec enfants en correspondance avec la capacité d'accueil des équipements publics de qualité dont la ville s'est dotée. Ce sont pour l'essentiel nos écoles qui connaissent d'année en année une baisse de leurs effectifs.
- ✓ Conforter la vocation universitaire spécifique de la ville. Nous avons programmé la construction de logements étudiants. Certaines de ces résidences sont livrées aujourd'hui. La ville compte 20 000 habitants, mais elle accueille chaque jour 10 000 étudiants sur son territoire. L'objectif est de permettre à ces étudiants de vivre sur place.
- ✓ Conforter et dynamiser les pôles de centralité. Il s'agit de maintenir et de renforcer la vocation commerciale du centre-ville. Nous avons réinvesti dans la requalification des sols de l'îlot Charaire au cours des deux dernières années. Nous avons pour objectif de réaménager la Place de Gaulle. Nous souhaitons développer les pôles de commerce des Blagis et du Petit Chambord et renforcer le pôle commerçant et de services des Quatre-Chemins.
- ✓ Renforcer l'économie locale et rapprocher les lieux de travail et de résidence. Pour exemple, le centre de télétravail Sceaux Smart a ouvert tout récemment.
- ✓ Assurer un accès à des services publics et des équipements publics efficaces en permettant la modernisation, la requalification et la bonne intégration dans leur environnement de ces équipements, en améliorant leur desserte par des réseaux de déplacements doux. Les distances dans Sceaux étant très courtes, il n'y a pas lieu de prendre la voiture pour se rendre dans un gymnase ou rejoindre la piscine.

Objectif n° 3 : Valoriser l'identité urbaine et la qualité architecturale et paysagère.

La Ville se donne pour objectifs de :

- ✓ valoriser l'identité urbaine et architecturale en mettant en évidence et en préservant le patrimoine identitaire existant, tout en poursuivant le renouvellement de la ville par des architectures innovantes contemporaines et de qualité ;
 - en maintenant le niveau de la qualité de l'esthétique urbaine de la ville ;
 - en préservant cette spécificité urbaine et historique que constitue un tissu pavillonnaire de qualité caractérisé également par une richesse des espaces non bâtis et des trames parcellaires qui doit, dans certains cas, être préservée.
- ✓ Valoriser la qualité paysagère
 - en mettant en valeur des composantes essentielles de la qualité paysagère de chaque quartier ;
 - en préservant un patrimoine végétal abondant formé par des espaces verts privés et

- publics et par de grands arbres ;
- en mettant en valeur les perspectives paysagères et les échappées visuelles créées par la topographie spécifique de la commune.

Objectif n° 4 : Préserver les ressources naturelles et limiter les pollutions.

La Ville se donne pour objectifs de :

- ✓ optimiser la consommation d'espace ;
- ✓ préserver la biodiversité les milieux naturels en préservant les cœurs d'îlot ;
- ✓ améliorer la gestion de l'eau et des déchets. Nous sommes notamment très draconiens dans ce domaine, puisque nous contraignons les pétitionnaires à traiter leurs eaux pluviales sur leurs parcelles.

Voilà les grandes lignes du PADD que nous vous proposons de reconduire, de faire évoluer en déclinant ces quatre objectifs. Comme le prévoit le code de l'urbanisme, nous sommes invités à en débattre.

M. le maire

Merci de cette présentation.

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Philippe ALLARDI

Merci M. le maire.

Nous avons tous lu attentivement ce PADD. Beaucoup de choses sont tout à fait satisfaisantes. Il y a cependant un point que j'aurais aimé que nous mettions en évidence. Nous accompagnons les artistes sur le territoire depuis une dizaine d'années. Dans le cadre de la mixité sociale, j'estime qu'il serait utile de continuer à mettre en avant cette politique d'accompagnement et d'accueil des artistes sur le territoire. Ce sont des personnes qui vivent et travaillent sur notre territoire.

M. le maire

Merci. Je veux souligner que ce document n'est pas le PADD. Il s'agit d'une note permettant d'exposer les problématiques dont nous devons débattre. Le PADD lui-même sera élaboré à la suite de ce débat.

Jean-Jacques CAMPAN

Je vous rappelle que nous avons dit ici même que nous n'étions pas hostiles au PADD actuel, excepté pour quelques points que je détaillerai plus tard. Globalement, nous ne sommes pas contre. En revanche, les orientations que vous nous présentez aujourd'hui nous posent problème.

Le premier point porte sur la population. L'actuel PADD contient une référence explicite au maintien d'une population de 20 000 habitants. Or, on ne voit pas ce point dans les orientations. On parle même d'une augmentation de la densité humaine de 15 %, ce qui porterait la population à 23 000 habitants au minimum. Pour autant que je m'en souviens, vous n'aviez pas indiqué aux Scéens que vous alliez dans ce sens lors des élections municipales de mars 2014.

Le deuxième point que je veux soulever porte sur le maintien de l'habitat pavillonnaire. Pour ne pas être trop méchant, je dirai que vous décrivez cet objectif par un verbiage anesthésiant. Vous écrivez : « *la Ville entend maintenir ce caractère pavillonnaire accompagné d'espaces arborés* ». Nous applaudissons des deux mains. Mais il est ensuite écrit : « *tout en ménageant les possibilités de leur évolution maîtrisée notamment par les possibilités d'extension des maisons* ». Ceci, combiné au règlement de PLU et renforcé par la suppression du COS avec la loi ALUR, fait que l'on se dirige tout droit vers du petit collectif dans ces zones pavillonnaires.

Page 5, vous enfoncez le clou en parlant de favoriser « *une évolution du bâti existant par des extensions maîtrisées des maisons individuelles tout en permettant leur possible division et leur évolution en logements familiaux* ».

J'invite ceux qui n'auraient pas compris à se rendre rue des Aulnes. Vous constaterez l'évolution du pavillonnaire telle qu'elle est envisagée dans le PLU. On y voit un front continu d'éléments architecturaux qui n'ont rien à voir avec ce que l'on peut entendre de l'habitat pavillonnaire de Sceaux et de tout ce que vous vantez par ailleurs.

Pour ces zones pavillonnaires, vous ne mentionnez pas ce qui nous paraît pourtant important. Ces zones pavillonnaires ne sont pas toutes les mêmes. Certaines ont des caractéristiques différentes en termes de taille ou de forme. Il nous paraît important de les différencier. Je ne sais pas s'il faut l'inscrire dans le PADD ou ailleurs, mais je vous propose d'en parler.

Je pense aussi à ce qui vous paraît le mieux pour conserver l'habitat pavillonnaire : les fonds de parcelles non constructibles. Je maintiens que l'on peut très bien avoir des parcelles en drapeau. Certes, si l'on peut avoir de temps en temps un COS plus fort qu'au départ, à 0,5, il n'en reste pas moins que ce qui est important, c'est la notion d'emprise, de retrait aux limites et de hauteur. Si elles sont bien calibrées, il est tout à fait possible de conserver cet aspect pavillonnaire. Et je dirais même que vous conservez les continuités écologiques que vous soulignez, puisqu'à ma connaissance, les hérissons savent faire des zigzags.

J'ai parlé tout à l'heure des clôtures. C'est un aspect important de l'agrément de ces zones pavillonnaires. Vous les avez fixées à 2,50 m dans le PLU. Je vous rappelle que vous avez fait un article de deux pages dans Sceaux Mag sur des exemples de pavillons ayant des clôtures tout à fait agréables, ce que nous apprécions tout à fait. Mais si vous ne le traduisez pas dans le règlement de PLU, il est inutile de dire que vous souhaitez maintenir le caractère pavillonnaire et

arboré de Sceaux. Si vous permettez l'installation de clôtures de 2,50 m complètement fermées, je ne vois pas comment vous pourrez maintenir ce caractère arboré.

Dans les orientations, vous parlez de modes de déplacement doux. Il faut quand même reconnaître que l'on ne fera pas disparaître les voitures aussi facilement, du moins dans les quelques décennies à venir. D'autant qu'il se peut qu'elles évoluent vers des modes de propulsion différents. Il faut donc prévoir dans ces orientations la possibilité d'avoir un garage, y compris pour les petits logements, afin de ne pas encombrer la voie publique.

Nous n'avons pas d'objections sur les orientations visant à lutter contre le réchauffement climatique, à vivre, travailler et étudier à Sceaux, à valoriser l'identité urbaine et architecturale. Encore que si vous faites référence à la maison de retraite Renaudin pour ce qui concerne la qualité architecturale, je dirai que ce n'est pas vraiment l'idéal pour nous.

Vous parlez d'éclectisme. C'est un grand mot que vous utilisez depuis pas mal d'années. Nous sommes plutôt pour des cohérences architecturales zone par zone, afin de donner un certain cachet à chacun de ces quartiers. Je ne rappellerai pas l'exemple illustre d'Hausmann. Je pourrais également évoquer la Bretagne ou encore le Plessis. Même si l'on n'aime pas ce qui a été fait au Plessis, il faut reconnaître qu'il y a une certaine cohérence.

Autre chose m'a étonné dans les propos de M. Pattée, c'est le fait de devoir absolument voter l'arrêt du PLU avant la fin de l'année. À la lecture de la loi ALUR, j'avais cru comprendre que l'on pouvait arrêter le PLU jusqu'en mars 2017 et que l'important était d'initier la procédure avant la fin de l'année. À moins d'avoir mal compris, il ne me semble pas nécessaire d'arrêter le PLU à la fin de l'année. Vous me contredirez sur ce point si nécessaire.

J'en resterai là pour le moment, sachant qu'il est dommage que vous n'ayez pas repris de manière plus soutenue l'ancienne formulation des orientations. J'ai repris celle du 26 juin 2008. Nous étions favorables à un grand nombre de ces orientations. Le premier paragraphe parlait de « *maintenir la population à 20 000 habitants, permettant notamment l'utilisation optimale des équipements publics existants* ». Il est également parlé de « *maintenir le caractère pavillonnaire et arboré de la commune* ». Nous approuvons complètement ces objectifs.

Sophie GANNE-MOISON

Merci, M. Pattée, pour la présentation de votre document et l'explication de la méthode. C'est très appréciable. Cela fait partie des choses que je recherche. Il est donc nécessaire de le souligner.

Je souhaiterais commenter deux ou trois points, notamment sur l'analyse que vous faites en page 2 sur les jeunes ménages. Le prix au mètre carré à Sceaux est relativement élevé et ne permet pas aux jeunes ménages de s'installer. Il ne permet pas non plus aux jeunes Scéens en fin d'études et qui souhaitent s'émanciper de demeurer sur la commune. Serait-il possible d'intégrer

au programme une réflexion sur le sujet et voir dans quelle mesure nous pourrions accompagner cette population qu'il serait dommage de perdre ? C'est notamment une population qui est très attachée à la ville et qui n'a franchement pas envie d'aller ailleurs.

Je me félicite des 270 logements étudiants à venir. Nous avons à Sceaux un pôle d'études supérieures très important. Si tout se passe bien, l'IUT de Sceaux devrait passer devant Descartes en termes de classement. L'IUT a reçu encore cette année beaucoup de demandes d'inscription, sa qualification étant très appréciée sur le marché du travail et auprès des grandes écoles de commerce. Il profite aussi à notre rayonnement.

En revanche, ce qui m'ennuie, c'est le prix des chambres pour étudiants. 700 € par mois pour une chambre de 10 m² sans une douche intégrée et avec les toilettes dans le couloir... Pourrait-on envisager un encadrement des loyers et en discuter avec les propriétaires qui mettent à disposition ces chambres ?

Le troisième point concerne le parc de logement social. 21, 5 %, c'est une belle progression. Mais on n'est pas encore tout à fait à 25 %. Ce serait bien de pouvoir y tendre.

Personnellement, je ne suis pas pour une mise sous cloche de Sceaux. Maintenir absolument la ville à 20 000 habitants –la remarque est pour M. Campan– me semble illusoire. Indépendamment de la volonté M. le maire ou de quiconque, cela ne sera pas possible avec la métropole du Grand Paris. Effectivement, dans les différents programmes municipaux, il était beaucoup question de préserver la qualité de vie à Sceaux et de limiter les constructions, mais il faut faire face à la réalité. Il est tout à fait impossible de mettre la ville sous cloche, et j'estime que cela n'est pas souhaitable pour son bon développement.

M. Pattée, j'aimerais que vous me précisiez un point. Vous parlez à nouveau de secteurs de projet dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Vous évoquez le fait d'adopter une démarche de mise en place de quartier durable dans les secteurs d'aménagement de la ville et d'accompagner l'évolution des quartiers existants vers des quartiers durables. Pourriez-vous redéfinir les secteurs de projet, nous donner les priorités et le calendrier ? On a beaucoup parlé du secteur de Robinson, mais si vous pouviez nous faire un état d'avancement, ce serait fort appréciable. C'est un vrai sujet et je pense que toute cette partie est fondamentalement prioritaire à Sceaux.

Enfin, et c'est pour M. le maire, je vous remercie de mettre en place le jeu démocratique au sein du conseil municipal où tout le monde peut s'exprimer et dire ce qu'il pense. En revanche, nous venons de passer deux heures et demie sur des questions de forme et de procédure – je sais que cela n'est pas de votre fait – mais cela ne pourrait-il pas être abordé en commission d'urbanisme, afin que nous puissions aborder en conseil municipal des sujets relatifs à d'autres délégations ? Je pense que les collègues ont des sujets à partager tout aussi importants et intéressants que le PLU. Je vous remercie.

Sceaux, le 24 juin 2015

Jean-Philippe ALLARDI

Je voudrais revenir sur l'intervention de M. Campan à propos de deux points en particulier. Le premier point concerne la défense des cœurs d'îlot. Je crois que c'est quelque chose d'essentiel dans notre ville. Cela fait partie de notre identité urbaine.

Ne vous en déplaise M. Campan, mais je ne peux pas vous laisser défendre le découpage en drapeau qui ferait un tissu vernaculaire et médiocre de notre ville. Comment peut-on laisser dire cela !

Quant au second point, nous ne serons jamais d'accord. Nous sommes au XXI^e siècle, nous faisons de l'architecture du XXI^e siècle. Doit-on continuer à faire du pastiche ? Vous citez M. Haussmann. Je vous rappelle qu'en son temps, M. Haussmann faisait de l'architecture contemporaine. Il ne faisait pas du pastiche. Cette architecture contemporaine correspond aux modes de vie actuels. C'est pour cela que l'on assiste à beaucoup de transformation de maisons avec des adjonctions contemporaines. Ceci est fait en général intelligemment en conservant la mémoire de l'architecture du siècle. C'est donc une évolution tout à fait mesurée. Cette architecture contemporaine, ne vous en déplaise, correspond aux objectifs largement initiés par le SDRIF de lutte contre le réchauffement climatique et d'économies d'énergie.

Catherine LEQUEUX

Je rebondis sur ce que vient de dire Jean-Philippe. Vous m'avez choqué au début du conseil municipal lorsque vous avez parlé de déni de démocratie. Je n'ai pourtant pas souhaité intervenir.

Vous parlez à présent d'architecture et l'on constate que vous souhaiteriez imposer vos goûts. À Sceaux, il n'existe pas d'architecture propre. C'est ainsi. Lorsque mes voisins ont repeint leur pavillon d'une couleur qui ne me plaisait pas, je l'ai gardé pour moi. Lorsque j'ai repeints mon pavillon, cela ne plaisait peut-être pas à mes voisins, mais je n'ai pas fait un vote non plus. Cela s'appelle la tolérance. C'est aussi cela la démocratie, M. Campan.

Chantal BRAULT

Un mot pour saluer la densité de ce texte et la manière dont il couvre l'ensemble de nos préoccupations, de notre regard et de notre vision pour cette ville.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit sur l'implantation de nos grandes écoles et de nos universités. Nous savons que c'est un faire-valoir très important, que c'est une valeur ajoutée. Nous avons tous convenu qu'il était nécessaire de conforter cette vocation universitaire. Nos établissements d'enseignement supérieur sont juste calibrés pour un nombre d'étudiants donnés, mais ils aimeraient agrandir leurs espaces et amplifier leur accueil. Ce sera l'une des conditions

pour les maintenir sur notre territoire. Les préserver dans leur vocation est donc un enjeu extrêmement important.

M. le maire

Merci M^{me} Brault.

Juste un mot pour M^{me} Ganne-Moison. La commission d'aménagement urbain a eu lieu sous la présidence de Patrice Pattée. Mais le PLU est sans doute le document le plus important que nous ayons à discuter au sein du conseil municipal. Il me paraît donc assez logique que nous y passions un certain temps par rapport à d'autres dossiers plus simples. Tout cela changera peut-être à l'avenir avec la métropolisation. Mais on ne le sait pas encore très bien. Mais le PLU est une décision majeure pour l'avenir de la ville. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il vaut mieux que le débat ait lieu au sein du conseil municipal, même si c'est un peu long.

Je passe la parole à Patrice Pattée pour apporter des précisions et répondre à un certain nombre de points. Je prendrai la parole ensuite.

Patrice PATTEE

J'essaierai de répondre à toutes les questions, tout au moins à celles qui appellent réponse.

S'agissant de la population, je maintiens devant cette assemblée que le chiffre de 20 000 habitants ne figure pas dans le PADD. M. Campan, lui-même, l'a confirmé. C'est un point sur lequel nous ne reviendrons pas.

M. Campan fait référence à la délibération du 26 juin 2008. Comme je l'ai dit en commission d'urbanisme, M. Campan confond les genres. Le 26 juin 2008, le conseil municipal a lancé la révision du POS et la mise en chantier du PLU. Il était alors normal que le conseil municipal se prononce sur un certain nombre d'objectifs qui devaient être ensuite éclairés par le travail qui a suivi : l'élaboration d'un diagnostic, des discussions avec les associations de quartiers, des concertations dans le cadre de réunions publiques. Tout ce travail mené après la délibération du 26 juin 2008, visant à réviser le POS et à mettre en chantier le PLU, a permis d'enrichir les objectifs que nous avons posés. Les objectifs 2008 n'étaient qu'une page blanche. Nous ne pouvions que dire qu'il faisait bon vivre à Sceaux et qu'il fallait conserver tout ce qui devait être conservé. Nous avons presque maladroitement sacralisé ce chiffre de 20 000 habitants. Aujourd'hui, le bilan s'impose à nous. Depuis 2008, nous constatons un vieillissement de la population. Il y a de moins en moins d'enfants à Sceaux et les écoles se vident. Les mots sont peut-être un peu forts, mais c'est la réalité. Quoi de plus naturel qu'une équipe municipale se soucie de faire tourner à un niveau optimal ses équipements publics, et en l'occurrence ses écoles ? Nous constatons que nous avons perdu de jeunes ménages et des enfants. Nous devons donc trouver les moyens de fixer à Sceaux de jeunes familles avec des enfants pour que ces écoles qui font la fierté des Scéens fonctionnent à l'optimal.

Vous nous faites le procès de ne pas avoir affiché cette augmentation de 15 % de la population lors des élections de mars 2014. En mars 2014, nous ne pensions pas que vous annuleriez le PLU. Nous avons largement le temps de mettre en conformité notre PLU avec les objectifs du SDRIF, mais vous avez précipité les choses avec cette annulation. Nous sommes aujourd'hui obligés d'intégrer les obligations que nous imposent la Région et le SDRIF. Cela dit, il ne faut pas paniquer. Nous avons identifié des secteurs mutables. Beaucoup de Scéens pensent d'ailleurs que le territoire des Quatre-Chemins est rattaché à Châtenay-Malabry. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle aussi peu de personnes se sont mobilisées pour l'enquête publique. Peu de gens savent que les familles vivant sur ce territoire sont des Scéens comme vous et moi. Nous avons identifié des secteurs de projet que nous avons centralisés autour des gares RER. C'est sur ce territoire que nous accueillerons de nouvelles familles pour satisfaire aux objectifs du SDRIF tout en préservant par ailleurs le tissu pavillonnaire.

S'agissant de la rue des Aulnes, vous me faites sourire M. Campan. C'est votre emblème. Il a été construit dans cette rue des pavillons en remplacement de boxes. Il existait un linéaire de boxes qui n'étaient pas de grande qualité. Ils ont été remplacés par des pavillons. Je veux bien que ce soit votre figure de proue, mais essayez de trouver des images un peu plus emblématiques de Sceaux.

S'agissant des cœurs d'îlots, il faut savoir que l'on ne peut pas interdire les divisions en parcelles. Si quelqu'un souhaite découper son jardin pour y construire un cabanon, personne ne peut l'interdire. Une parcelle en drapeau implique d'imperméabiliser tout un chemin pour permettre un accès aux voitures, et de faire une entrée charretière. Cela implique de supprimer encore deux places de stationnement. Je pense qu'il faut rester cohérent.

J'ai noté que vos références étaient Haussmann, la Bretagne et Le Plessis. Je ne reviendrai pas sur le sujet.

S'agissant du calendrier ALUR, notre objectif est d'assumer nos responsabilités et d'avancer le plus vite possible sur ce PLU, d'autant qu'il n'y a plus de COS. Nous travaillons aujourd'hui sur un nouveau règlement, afin d'avoir des règles s'accommodant au nouvel environnement réglementaire.

S'agissant du logement pour étudiants, M^{me} Ganne-Moison a parlé de surfaces de 10 mètres carrés louées à 700 €. Je pense qu'il s'agit de logements privés. Les résidences pour étudiants que nous construisons relèvent du logement social. Nous ne sommes pas à ce niveau de loyer. Les étudiants qui ont peu de moyens sont par ailleurs éligibles à l'APL. En mettant sur le marché un parc de logements à des prix plus raisonnables, notre objectif – et c'est peut-être un vœu pieux – est de réguler un peu le marché.

S'agissant des secteurs de projet, ils étaient au nombre de quatre, puisque les Quatre-Chemins ne sont désormais plus un secteur de projet. Il reste les secteurs de projet d'Albert 1^{er}, de la Place de

Gaulle et du Petit Chambord. Le secteur de projet le plus difficile à construire était celui des Quatre-Chemins, car nous ne maîtrisons pas le sol. Sur le secteur de la Place de Gaulle, le sol est la propriété de la Ville pour l'essentiel et du Département pour ce qui concerne le Château de l'Amiral. Nous délibérons régulièrement sur l'acquisition des différents appartements et des immeubles situés au 71 et 73 rue Houdan. C'est la même chose sur le secteur Albert 1^{er}. Les trois quarts du sol sont maîtrisés par la Ville et le Département. C'est également le cas du Petit Chambord. Ces secteurs de projet passeront dans le droit commun et seront intégrés dans le PLU, ce qui n'exclut pas de travailler sur des projets en temps voulu.

S'agissant des jeunes ménages, nous sommes contrariés par le prix de l'immobilier à Sceaux. Les jeunes ménages sont un peu exclus de la commune, parce que nous n'avons pas les moyens de faire baisser les prix de l'immobilier. Nous lançons des opérations de logements sociaux et intermédiaires sur les Quatre-Chemins pour les personnes qui ne peuvent pas se loger dans le secteur privé, mais nous n'avons pas pour ambition de racheter toute la ville. Quand bien même le ferions-nous, le prix serait tel que nous n'aurions pas d'autres choix que de multiplier les hauteurs et de passer à 40 000 habitants. Ce n'est pas l'objectif que nous poursuivons.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci pour cette présentation.

Vous connaissez mon attachement au développement économique et à l'implantation d'entreprises à Sceaux. Vous avez rappelé la vocation universitaire de la ville et ce que nous devons faire pour que les jeunes puissent s'installer dans notre ville.

Je voulais parler des orientations liées à l'économie. Vous avez parlé du développement des commerces aux Blagis et au Petit Chambord, mais je suis resté sur ma faim en ce qui concerne l'implantation d'entreprises.

Vous avez évoqué les secteurs de projet. Nous avons à un moment discuté de l'installation éventuelle d'une pépinière d'entreprises sur Albert 1^{er}. Peut-on ajouter cette perspective dans le PADD ?

M. le maire

Merci de ces interventions.

Quelques mots pour vous dire que le contexte de 2015 n'est pas celui de 2008. La loi sur le Grand Paris préconise la construction de 70 000 logements par an dans la région Île-de-France. Cette loi date de 2010 et a été votée par une certaine majorité. Le SDRIF mentionnait d'ailleurs dans sa première mouture la construction de 50 000 logements par an. Il a ensuite été adapté pour être en ligne avec le chiffre préconisé par la loi. Le SDRIF a été arrêté par l'État en 2013, sous une autre majorité. Enfin, le discours et l'attitude de la quasi-totalité des élus des communes voisines tendent vers une augmentation de la population.

Sceaux, le 24 juin 2015

M. Campan aime à citer Le Plessis-Robinson. Je n'ai rien de particulier contre le Plessis-Robinson, mais en termes de densification, c'est un exemple tout à fait flagrant. Je vous rappelle que sa population a augmenté de l'ordre de 35 % entre 1982 et 2012. Je suis heureux que vous puissiez prendre Le Plessis-Robinson en exemple.

Je rappellerai également qu'Hausmann a beaucoup détruit avant de construire et qu'il l'a fait en densifiant Paris, qui est aujourd'hui l'une des villes les plus denses du monde.

Nous devons tenir compte du contexte législatif. Nous ne pouvons pas faire autrement. C'est ainsi. Je répète que ces lois ont été votées sous des majorités politiques différentes. Il y a donc peu de chances que ce contexte évolue.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons maîtriser le lieu où nous pourrions contribuer à cet objectif d'augmentation de la population. Nous souhaitons garder la maîtrise de notre évolution, préserver les quartiers pavillonnaires et ne pas avoir des hauteurs supplémentaires partout qui nous seraient imposées par l'extérieur. Il n'y a pas d'autres raisons à toute cette démarche.

Je suis heureux des propos de M. Allardi sur les parcelles en drapeau. Permettre à nouveau une urbanisation en milieu de parcelles serait un retour arrière catastrophique. C'est quelque chose que nous avons connu, puisque le POS autorisait différents régimes selon les quartiers. Il existait des quartiers où il était possible de faire des parcelles en drapeau et d'autres où ce n'était pas le cas. Les quartiers où cela n'a pas été possible ont été mieux protégés que les autres. Nous souhaitons continuer dans cette voie.

Vous avez parlé de la rue des Aulnes. Je vous ferai une confidence, je suis assez d'accord avec vous. Ce qui se fait dans cette rue ne me plaît pas. C'est beaucoup trop homogène. Il n'y a pas de diversité architecturale. Par ailleurs, la part laissée à l'espace libre n'est pas suffisante. Ce sont plusieurs parcelles dans lesquelles les propriétaires ont utilisé le maximum de constructibilité. Nous en avons parlé avec Patrice et nous travaillerons sur le sujet avec un certain nombre d'associations de quartier pour voir comment revenir là-dessus, en diminuant l'emprise au sol permise par exemple. Mais nous ne pourrions pas faire de modifications importantes sans prendre le risque de voir notre PLU retoqué par l'État. Car l'État souhaite une plus forte densification. C'est la raison pour laquelle nous avons laissé cette possibilité de respiration sur les maisons situées en limite de zones de constructibilité pour leur permettre de faire une extension, à condition que cela reste de nature pavillonnaire.

S'agissant de la cohérence architecturale, l'histoire de Sceaux est celle de la diversité et non pas celle de la monotonie architecturale. Le lotissement du Parc de Sceaux ou le quartier des Musiciens se sont construits sans que l'on impose un style. Et le style ne s'est pas imposé de lui-même par des considérations historiques ou culturelles, contrairement à certaines régions. À Sceaux, l'histoire est celle de la qualité architecturale de l'époque. Nous souhaitons préserver la qualité architecturale et encourager la diversité dans cette continuité historique. L'architecture

contemporaine est souhaitée par les habitants. Elle correspond à une évolution des modes de vie. C'est la même chose pour les extensions. Sceaux a une certaine réputation dans les écoles d'architecture, car les Scéens ont su faire des extensions réussies. Certaines sont des cas d'école. C'est ce qui fait la marque de Sceaux. Si vous souhaitez une certaine monotonie, il faut aller dans d'autres communes. Mais ce n'est pas l'histoire de Sceaux.

S'agissant des petits logements, vous avez rappelé votre demande d'une place de parking par logement. C'est totalement à l'encontre de la politique que nous souhaitons suivre en matière d'accueil des étudiants. Si nous avions dû aménager 71 parkings dans la résidence étudiante du boulevard Desgranges, nous n'aurions pu le faire qu'en souterrain. Il aurait fallu faire trois niveaux de parking, ce qui est peut-être techniquement impossible en raison du terrain. Mais surtout personne n'aurait payé. Une place de parking souterrain coûte entre 30 000 et 40 000 €, soit un tiers du prix du logement. Nous avons autrefois cette obligation de construire des places de parking pour chaque logement, et l'on constate aujourd'hui qu'ils ne sont pas tous utilisés par les habitants. J'ai reçu récemment la lettre d'un locataire de Sceaux Habitat qui ne souhaite plus louer son emplacement de parking. Il n'y a pas preneur. On ne peut pas imposer des places de parking. Cela contredirait notre volonté, qui est aussi la vôtre, d'aménager des logements pour étudiants dans un certain nombre de maisons. Cela contrarierait parfaitement cette idée. Il faut que nous soyons totalement cohérents.

S'agissant de la procédure, vous avez raison pour ce qui relève de l'application de la loi ALUR. Mais dans notre cas, ce n'est pas cette loi qui s'appliquera, mais la loi NOTRe qui est en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Elle devrait être votée définitivement par le Parlement mi-juillet. Comme vous le savez, la compétence des PLU devrait être transférée aux territoires. Or, ceux-ci ne sont pas des établissements publics de coopération intercommunale. Par conséquent, la loi ALUR ne s'applique pas aux territoires. On ne sait pas exactement ce qui s'applique. Peut-être que les choses changeront dans quelques mois, mais aujourd'hui ce n'est pas inscrit dans la loi, même si certains d'entre nous l'ont demandé en soulignant cette incohérence entre la loi ALUR et ce qui se prépare. L'essentiel est que notre PLU soit arrêté au 31 décembre prochain pour que nous puissions nous en prévaloir dans les discussions que nous aurons ensuite au sein du futur territoire.

Un mot sur les jeunes actifs. Nous mentionnons l'idée d'accueillir de jeunes actifs. Les résidences étudiantes peuvent accueillir de jeunes actifs jusqu'à un an après la fin de leurs études. Faire des logements pour jeunes actifs implique de faire du logement social. Or il n'y a pas énormément de possibilités. Cela nécessiterait de convertir l'une des trois résidences étudiantes en logements pour jeunes actifs. Je pense qu'il vaut mieux garder les résidences étudiantes et trouver le moyen de faire cela plus tard. Mais vous avez raison, il est important de pouvoir loger les jeunes actifs. Nous le faisons déjà dans certains logements sociaux.

S'agissant du parc de logement social, nous sommes à 21,5 %. Avec les constructions prévues aux Quatre-Chemins et la résidence étudiante d'Albert 1^{er}, nous devrions parvenir à atteindre le taux de 25 %.

S'agissant de l'implantation d'entreprises sur le territoire, nous en parlons dans l'objectif « Vivre, étudier et travailler à Sceaux ». Il y a quelques bureaux à Charaire et Robinson. C'est utile, mais Sceaux n'a pas cette vocation. Il n'y a pas beaucoup de place et c'est dommage d'occuper des locaux qui ne sont pas utilisés le week-end ou le soir alors même que nous pourrions loger des familles qui peuvent profiter de l'ensemble des équipements de la ville.

Il y a eu des développements de zones d'activité à proximité, notamment à la Croix de Berny. En revanche, nous sommes attentifs à ce que celles et ceux qui veulent innover puissent trouver la possibilité de le faire. C'est la raison pour laquelle nous avons affirmé notre volonté de développer des lieux de télétravail. C'est ce que nous essayons de faire avec le soutien important que nous avons apporté à Sceaux Smart. Dans le programme global des Quatre-Chemins, un centre de télétravail relativement important est par ailleurs prévu. Il y a également l'idée de cet hôtel artisanal pour accueillir les artisans. L'un des dangers est de voir partir les artisans dont nous avons besoin à cause d'une impossibilité pour eux de payer les loyers. Nous avons donc ce projet d'hôtel artisanal dans le programme des Quatre-Chemins. Enfin, le travail à domicile se développant, il est nécessaire d'avoir une infrastructure d'échange de données à très haut débit. Ce projet est géré par le Département, et connaît actuellement quelques soucis juridiques, mais je pense qu'il finira par aboutir.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce qui est un petit peu agaçant, c'est la façon dont vous et votre adjoint de l'urbanisme déviez les raisonnements. Lorsque j'évoquais Haussmann et Le Plessis, c'était dans le cadre de la cohérence architecturale et non de la densité. Vous déviez sur la densité. C'est autre chose.

S'agissant de la loi ALUR, j'ai parlé dans mon intervention précédente d'instabilité juridique institutionnelle. Nous sommes dans un pays un peu curieux. La loi ALUR date du mois de mars. Je sais que la loi NOTRe est en discussion, mais la loi ALUR continuera à s'appliquer. Il est bien stipulé que les PLU lancés avant la fin de cette année seront instruits par la commune jusqu'à mars 2017.

M. le maire

Vous mettez le doigt sur l'un des problèmes français. La loi ALUR le prévoit pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération ayant la compétence des PLU, mais elle ne s'applique pas s'agissant des territoires qui n'ont pas ce statut. J'en suis certain, car j'ai posé la question. Nous ne sommes pas les seuls. La ville de Fontenay est dans la même situation. Elle n'aura pas terminé son PLU pour la fin 2015. Nous ne sommes pas non plus un cas

exceptionnel. Malgré cela, nous n'avons pas eu gain de cause pour avoir le même système que celui qui est appliqué dans le cadre des communautés de communes ou d'agglomération. C'est ainsi, mais nous allons nous en sortir, car nous sommes positifs, optimistes et volontaires.

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la tenue du débat. Cela ne signifie pas que vous approuvez nos orientations. Nous pourrions ensuite rédiger le projet de PADD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- STATIONNEMENT

Plan stationnement – adaptation du dispositif face aux enjeux de la mobilité durable.

Patrice PATTEE

Vous remarquerez que nous nous appuyons à nouveau sur le PADD qui est un document socle pour la municipalité.

Le PADD rappelle que l'espace public n'a pas pour vocation de répondre aux besoins de stationnement de longue durée et de pallier le déficit de stationnement dans les propriétés privées, sauf à faire l'objet du paiement d'une redevance pour occupation du domaine public.

L'offre de stationnement sur l'espace public doit, en effet, avant tout permettre d'assurer le bon fonctionnement de la ville, garantir qu'en tous lieux et à tout moment un Scéen ou un visiteur ait la possibilité de laisser son véhicule pour faire ses courses, utiliser un service public ou commercial de la ville, et accéder également aux résidences. Les places de stationnement contribuent ainsi au bon fonctionnement de la ville. Des règles de partage de cet espace public opposables à tous sont donc indispensables pour préserver à chacun l'accès à ce service de stationnement à proximité du point de destination.

Ces règles visent le plus souvent à limiter la durée du stationnement pour contraindre à la rotation des véhicules sur un espace public dont la capacité est par nature limitée.

La réglementation du stationnement s'impose donc là où la demande de stationnement excède l'offre :

- ✓ à proximité des commerces et services, où il est indispensable d'offrir un minimum de confort d'accès aux visiteurs et consommateurs de passage ;
- ✓ dans les quartiers résidentiels où l'espace public ne doit pas être utilisé abusivement par des usages totalement étrangers audit quartier, ou hors du respect élémentaire des règles qui visent à garantir la sécurité de la circulation, l'accès aux habitations et leur garage, mais aussi protéger le patrimoine de la ville et l'espace public (préservation du patrimoine végétal, des mobiliers urbains, des trottoirs, ...).

Enfin, la gestion de l'espace public et la réglementation de son occupation pour le stationnement doit s'adapter à l'évolution des usages : l'augmentation continue du parc des deux-roues motorisés et des vélos conduit à devoir rechercher des emplacements spécifiques adaptés à ces véhicules et à redéfinir l'affectation de l'espace public, afin de limiter les conflits d'usage dans l'application des règles qui garantissent la priorité aux plus vulnérables, en identifiant les spécificités des modes doux (marche à pied et circulation à vélo). Depuis plus de 40 ans, la ville de Sceaux a toujours manifesté la préoccupation de gérer au mieux l'usage de ces espaces publics en définissant des règles claires et parfois très tranchées du partage de ces espaces. Je prends pour exemple la rue Houdan, fermée à la circulation automobile dans la traversée du cœur historique de la ville en 1976 pour optimiser l'accès à ses commerces. Cette décision a fait suite à 15 ans de débats. Il convient aujourd'hui d'ajuster encore les règles de l'usage public pour faire face à l'évolution des usages et des besoins tout en intégrant la nouvelle législation et d'apporter une réponse optimisée aux attentes de tous les usagers de l'espace public.

Trois règles fondamentales sont ainsi confirmées, généralisées et renforcées pour garantir la pérennisation du fonctionnement optimal de notre ville :

- ✓ L'accueil des visiteurs et clients des commerces de la ville avec une automobile est facilité par la gratuité du stationnement de très courte durée, complétée par une tarification modulée en fonction de l'éloignement de la place du point de destination générateur du besoin de stationner. Cinq zones sont définies sur la base de ce critère et codifiées par un code couleur (ROUGE, ORANGE, VERT et BLEU) qui encourage la rotation et le report vers les places nécessitant 1 à 2 minutes de marche à pied.
- ✓ L'offre de stationnement est organisée sur tout l'espace public de la ville. Les places de stationnement automobile et deux-roues sont définies et délimitées dans toutes les rues dans le respect des règles du Code de la route. Le stationnement ne peut ni interdire l'accès aux propriétés desservies par les voies ni compromettre la sécurité de la circulation des piétons, des cyclistes ainsi que des véhicules motorisés.
- ✓ Le code de la rue (décret du 31 juillet 2008) définissant les règles de partage de l'espace public et la sécurisation des mobilités les plus vulnérables, les espaces piétons sont interdits au stationnement des véhicules motorisés sauf dérogations ponctuelles et dans des parcs identifiés.

Il s'agit donc de réaffirmer le découpage en 4 zones qui feront l'objet d'une tarification spécifique, d'organiser le stationnement sur l'ensemble de la ville, certaines rues n'ayant à ce jour aucune règle, et de redéfinir clairement les règles de partage de l'espace public entre les différents modes.

Nous devons intégrer de nouvelles règles. J'ai notamment cité le décret du 31 juillet 2008 instaurant le code de la rue. La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation impose que les tarifs de parking soient facturés au quart d'heure. La loi du 18 mars 2015 qui vise à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement

indique que la carte de stationnement pour personnes handicapées permet à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de la durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public. La Ville prévoit toutefois de limiter la durée maximale de stationnement à 12 heures. Enfin, la loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit à terme une dépenalisation du non-paiement du stationnement autorisé sur voirie. Le décret devrait paraître en octobre prochain.

Parallèlement, la Ville a décidé de revoir l'organisation actuelle, afin de rendre le stationnement plus confortable et plus pratique pour les automobilistes. Nous avons ainsi signé une convention de gestion avec l'UCAS et Parkéon pour transformer les horodateurs du centre-ville en distributeurs de coupons dans le but de promouvoir le centre commerçant de la ville. Et nous introduirons d'autres modes de paiement pour apporter du confort à l'utilisateur.

Le conseil municipal est appelé ce soir à approuver la refonte des dispositifs tarifaires qui seront appliqués à compter du 1^{er} octobre 2015.

- ✓ Zone ROUGE
 - 20 minutes gratuites
 - Le stationnement au-delà de ces 20 minutes est considéré comme gênant.
- ✓ Zone ORANGE
 - Payant de 9 h à 19 h (gratuit les dimanches et jours fériés à compter de 13 h)
 - Limité à 2 heures
 - Tarif :0,30 € par quart d'heure
- ✓ Zone VERTE
 - Payant de 9 h à 19 h (gratuit les dimanches et jours fériés et tous les jours du mois d'août)
 - Limité à 8 heures
 - Tarif :0,30 € par quart d'heure pour les deux premières heures, 4 € de 2 heures à 4 heures, 6 € de 4 heures à 8 heures
 - Stationnement accessible à tous les véhicules des résidents scéens au tarif forfaitaire annuel de 87 €.
- ✓ Zone BLEUE

Règles d'application du disque européen : stationnement gratuit pour une durée limitée de 1 h 30 pour les disques arborant le disque européen de stationnement.

- ✓ Parking en enclos :De Gaulle et Penthievre.
 - Payant de 9 h à 19 h du lundi au samedi, et les dimanches et jours fériés de 9 h à 13 h.
 - Durée limitée à 24 heures.
 - Pas d'abonnements.
 - Tarifs :
 - de 0 à 20 mn :0 €

- de 20 à 30 mn : 0, 40 €.
- de 30 mn à 2 heures : 0, 30 € le quart d'heure
- au-delà de 2 heures : 0, 60 € le quart d'heure
- ✓ Parkings en ouvrage : Charaire et Robinson
 - payant 24 h/24, tous les jours.
 - Sans limitation de durée.
 - Tarifs :
 - de 0 à 20 mn : 0 €
 - de 20 à 30 mn : 0, 40 €.
 - de 30 mn à 2 heures : 0, 30 € le quart d'heure
 - au-delà de 2 heures : 0, 30 € le quart d'heure

Les abonnements restent inchangés.

Par ailleurs, le conseil municipal est appelé à approuver les dispositions suivantes :

- ✓ Maintenir le tarif des cartes de stationnement prépayées à 20 €
- ✓ Instituer le stationnement gratuit sur la voirie, dans les zones orange et verte, pour une durée de 12 heures maximum, aux titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées ; le stationnement gratuit pendant 1 h 30 pour les véhicules « propres » arborant le disque vert européen.

M. le maire

Merci Patrice. Vous noterez que la définition des tarifs relève de la compétence du conseil municipal. En revanche, la délimitation des zones dans lesquelles s'appliquent les différents régimes tarifaires relève de la compétence du maire, ce qui n'est pas forcément fait pour vous rassurer. Mais c'est ainsi.

Qui souhaite intervenir ?

Catherine ARNOULD

En page 3 de la note de présentation, dans la partie qui concerne la zone verte, il est écrit « 4 € de 2 heures de 4 heures ». Il faut corriger par 4 € de 2 heures à 4 heures.

Claude DEBON

Comme M. Pattée vient de le dire, la délibération a pour objectif de normaliser le stationnement des voitures sur l'ensemble du territoire de Sceaux et de le rendre payant.

Les enjeux de mobilité durable présentés ne sont pas récents. Ils ont contribué depuis des années à développer les circulations douces, à envisager de nouveaux moyens de transport (vélo, VAE, Autolib) et mettre en place leur usage.

Ces enjeux, nous les partageons en grande partie. Mais ce qu'il signifie dans les choix politiques concernant l'usage de la voiture individuelle nous fait question, comme ils le font pour nombre d'habitants de Sceaux, qu'il s'agisse de l'habitat collectif ou pavillonnaire, du centre de Sceaux ou de quartiers plus périphériques.

Que la Ville le veuille ou non, la voiture individuelle reste incontournable aujourd'hui pour une grande majorité de gens (jeunes, jeunes parents, adultes en activité, seniors), et pour de multiples usages, d'autant que Sceaux a une géographie particulière, éloignement des quartiers, côtes à monter, et que chaque quartier a sa spécificité.

Les choix réalisés ces dernières années apparaissent avoir systématiquement organisé la pénurie d'espaces de stationnement pour les voitures. La réduction de places en centre-ville et alentour avec Autolib, la rénovation des trottoirs en particulier, l'autorisation de constructions neuves sans parking (logements sociaux), la suppression à venir du parking Albert 1^{er}, l'absence de parking nouveau pour l'accès à la piscine de la CAHB et aux courts de tennis, la suppression de places de stationnement existant pour le gymnase des Blagis et l'absence de prévision de places nouvelles dans le projet de requalification en site sportif.

Que voit-on arriver avec la délibération aujourd'hui ? Un plan de réglementation des modalités de stationnement pour l'ensemble du territoire de Sceaux. Le stationnement sur l'espace public était payant déjà, selon certaines modalités en centre-ville. Ce qui pouvait se justifier dans ce cadre, logique commerciale notamment, le devient dans tous les quartiers alors même que l'habitat pavillonnaire, notamment dans le quartier Musiciens et Marne Musiciens n'implique pas les mêmes usages de stationnement pour les riverains. Et vu l'importance des établissements publics dans le quartier qui ne peuvent qu'être ouverts à d'autres villes, les usages dits « étrangers » sont normaux et même souhaitables.

La délimitation des places sera associée au paiement, ce qui entraîne mathématiquement leur diminution. L'argumentation présente dans la note apparaît spéieuse. On ne voit pas en quoi la réglementation garantira la sécurité des circulations et des piétons. Il faut plutôt redouter que le stationnement anarchique avec encombrement des trottoirs et blocage des entrées charretières soit encore plus présent qu'aujourd'hui, notamment lors de manifestations collectives aux Gémeaux, site sportif futur ou autres.

On ne peut que regretter que les associations des différents quartiers de Sceaux soient mises aujourd'hui devant le fait accompli de décisions qui impactent profondément la vie quotidienne des habitants sur le plan économique comme sur le plan de la qualité de la vie. Elles n'ont pas été informées ni consultées. Les associations du quartier Musiciens et Marne Musiciens se sentent pourtant particulièrement concernées. Elles ont réalisé des questionnaires adressés aux habitants il y a un ou deux ans. Les résultats ont montré qu'ils ne souhaitaient pas, en grande majorité, un stationnement résident payant.

Expliquer, confronter a, une fois de plus, manquer à l'élaboration de réglementations nouvelles qui peuvent devenir source de nuisances, de bureaucratie lourde avec les amendes afférentes, sous prétexte d'optimisation de l'espace public.

M. le maire

M^{me} Debon, je crois que vous n'avez pas bien compris l'enjeu de ce dossier. Vous n'avez pas bien lu la note de présentation. C'est dommage, cela vous aurait évité de dire beaucoup de bêtises.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'espère ne pas dire de bêtises.

Ce qui m'a frappé, c'est l'augmentation des tarifs. C'est factuel. Cela représente une augmentation de 50 %, parfois même de 100 %, en particulier pour le parking de Gaulle. On passe de 0,20 € à 0,40 € après 24 mn de gratuité, soit 100 % d'augmentation.

Je ne sais pas si l'objectif est environnemental. Si tel est le cas, il fallait le préciser dans la note, et nous aurions alors applaudi des deux mains. Il me semble qu'il s'agit plutôt d'un objectif financier. J'ai repris les chiffres et j'ai été très étonné par celui qui concerne le produit des stationnements payants. En 2014, il représentait une somme de 556 k€. Si l'on double les tarifs, cela représente une manne financière non négligeable.

Je regrette cette nouvelle augmentation après l'augmentation des activités scolaires de la pause méridienne.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons de cette augmentation de 50 % des tarifs de stationnement ?

En ce qui concerne les personnes handicapées, il serait intéressant de leur octroyer la gratuité totale au lieu des 12 heures prévues par la loi.

Patrice PATTEE

S'agissant de l'objectif environnemental, j'ai précisé que cette délibération s'appuyait sur les objectifs du PADD. Je n'ai pas lu l'intégralité de la note de présentation, mais l'objectif de la délibération est de mettre en adéquation le plan de stationnement avec les enjeux de la mobilité durable. Si cela n'est pas un objectif environnemental, je ne sais pas ce que c'est.

Nous n'avons pas retravaillé cette grille tarifaire depuis très longtemps. En 2001, lors du passage à l'euro, nous n'avons pas voulu la revoir. C'est la raison pour laquelle vous avez des pas de temps de 24 mn. L'idée est de remettre tout cela à plat. La tarification était particulièrement basse à Sceaux. Nous avons comparé les tarifs de Sceaux avec ceux des communes et nous sommes largement en dessous.

Sceaux, le 24 juin 2015

Le nombre de places de stationnement étant limité et la demande étant forte, il n'y a pas d'autres moyens que de faire payer pour réguler. Mais nous ne voulons pas être trop sévères avec les automobilistes, la voiture étant encore un mode de déplacement incontournable. C'est la raison pour laquelle nous avons généralisé une période de gratuité de 20mn presque partout pour satisfaire ces déplacements contraints en voiture.

Mais je le répète, et c'est indiqué dans la note, l'espace public n'a pas vocation à accueillir le stationnement de longue durée, ce que nous appelons entre nous les voitures ventouses. Tout ceci vise à mieux faire fonctionner la ville.

M^{me} Debon a parlé du complexe sportif Léo Delibes. Je le répète, lorsque l'on veut faire du sport, je ne comprends pas que l'on puisse se rendre au gymnase ou à la piscine en voiture alors que ces équipements ne se situent pas à plus de 1000 m du lieu de résidence. 1 km à pied, c'est 15 minutes de marche. Et c'est encore plus rapide à vélo.

M^{me} Debon, nous n'avons jamais dit que nous allions instaurer le stationnement payant dans le quartier Marne Musiciens. Nous avons simplement dit que nous allions organiser le stationnement et marquer les places. N'allez pas dire que nous allons instaurer le stationnement payant dans la rue de la Marne, la rue de l'Yser ou toute autre rue du quartier.

Sur le quartier Robinson, la municipalité l'a fait à la demande des résidents. Et ce sera toujours la règle. Lorsque les résidents considèrent que la situation devient insupportable, qu'il y a trop de pression, nous instaurons le stationnement payant. Mais nous n'avons jamais dit dans cette note de présentation que le stationnement serait payant dans le quartier de Marne Musiciens.

Claude DEBON

Vous n'avez pas parlé spécifiquement du quartier Marne Musiciens, mais cela est implicite dans la note de présentation. L'idée est bien de généraliser le stationnement payant.

M. le maire

M^{me} Debon, je veux bien que vous manipulier les peurs et que vous racontiez des bêtises, mais franchement là, vous exagérez ! Je vous ai dit moi-même que cette délibération visait à revoir la grille tarifaire et non pas à instaurer le stationnement payant dans l'ensemble de la ville. Au contraire, nous donnons la possibilité à chacun des résidents de Sceaux d'acheter une carte de stationnement à 87 € permettant de stationner partout en ville, y compris sur les zones vertes, comme avenue Franklin Roosevelt, située à proximité immédiate du centre-ville. C'est donc une mesure positive pour l'ensemble des habitants, et en particulier pour ceux du quartier du Parc de Sceaux et de Marne Musiciens. Ne venez donc pas raconter cela ! C'est absurde, M^{me} Debon. Vous n'avez pas lu la note ou vous ne l'avez pas comprise, et vous n'avez pas écouté ce qu'a dit Patrice Pattée.

Claude DEBON

Je suis ravie de vous entendre dire ce que vous dites.

M. le maire

Vous êtes ravie après avoir fait votre travail de sape !

La parole est maintenant à M. Campan.

Jean-Jacques CAMPAN

Je dois dire qu'en ayant lu la note, j'avais moi aussi compris qu'il s'agissait d'une généralisation.

M. le maire

Vous me décevez beaucoup, M. Campan, vous qui êtes ingénieur.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes peut-être des idiots, c'est possible.

M. le maire

Où avez-vous vu cela ?

Jean-Jacques CAMPAN

C'est un peu ce qui découlait de la note de présentation. Il aurait été tellement plus simple de nous donner une carte des zones déjà existantes.

M. le maire

Elle est disponible partout. Il suffit d'aller sur le site Internet. Vous pouvez tout de même aller un peu à la pêche aux informations.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous auriez pu la joindre à la délibération. Vous l'avez d'ailleurs fait pour la délibération suivante.

M. le maire

Cette carte n'est pas du ressort du conseil municipal. Je vous l'ai dit.

Jean-Jacques CAMPAN

Ne vous étonnez donc pas s'il y a des incompréhensions.

Ceci étant, j'avais une remarque. J'ai entendu parler des déplacements vers les centres sportifs et vers la piscine. Je rappelle que la piscine est un équipement intercommunal. On peut donc imaginer qu'un certain nombre de personnes viendront de plus loin. Il n'est donc pas absurde d'imaginer que ces personnes s'y rendent en voiture.

En ce qui concerne l'ensemble de la tarification, nous trouvons qu'elle est très compliquée. Est-ce qu'il y aurait moyen de faire plus simple ? Pourrions-nous par exemple limiter le nombre de zones à deux zones ?

Une question connexe sur les bateaux qui se trouvent devant les propriétés privées. Je ne sais pas où en est la législation, mais il serait logique d'imaginer que quelqu'un qui possède sa propre entrée charretière puisse y stationner. Je crois qu'une disposition l'interdit, mais certaines villes font preuve de tolérance sur ce sujet. Imaginez-vous faire preuve d'une telle tolérance ?

M. le maire

Nous avons déjà considérablement simplifié les tarifs. Si vous regardez les tarifs figurant dans le tableau des tarifs sur lequel nous avons voté en fin d'année—vote auquel vous avez participé et pour lequel il me semble que vous avez voté contre – vous constaterez que nous les avons considérablement simplifiés.

Vous dites qu'il faudrait instituer deux zones. Il y a en réalité deux zones : la zone orange et la zone verte. Il y a ensuite 3 autres zones. La zone rouge avec la gratuité de 20mn que nous ne modifions pas, la zone bleue qui est réglementée, mais qui n'est pas payante. Il y en a une aux Blagis et une au Petit Chambord. Et la zone blanche où il existe une réglementation du stationnement, mais qui n'est pas payante. Ce n'est donc pas si compliqué. Les tarifs sont différents entre le stationnement en parcs souterrains et le stationnement en horodateurs, parce que nous souhaitons encourager le stationnement de longue durée en parcs souterrains pour laisser le stationnement de courte durée accessible en surface.

Remarquez que dans les parcs de Gaulle et Penthievre, les personnes peuvent stationner plus de deux heures, mais qu'elles paieront plus cher. Tout cela répond à une logique. Nous avons espéré que ce soit compréhensible dans la note de présentation, mais je vois que cela ne l'est pas totalement.

S'agissant du stationnement sur l'entrée charretière, les choses sont très simples. C'est interdit par le Code de la route. De nombreux élus ont demandé au ministère de l'Intérieur le changement de cette règle à plusieurs reprises. Il n'est pas question de permettre le stationnement sur les entrées charretières. Il y a parfois une forme de tolérance à Sceaux, mais la Ville a été attaquée en justice, il y a quelques années, par un riverain qui vivait dans un immeuble dont l'entrée charretière était commune. Il a dénoncé une rupture d'égalité entre son cas et celui des propriétaires de pavillons qui pouvaient jouir du stationnement sur leur entrée. C'est ainsi. Les maires avaient demandé que les entrées charretières soient réservées à leur propriétaire contre le Sceaux, le 24 juin 2015

versement d'une redevance relativement élevée. Car le résident d'un immeuble doit s'acquitter d'un loyer pour son parking. C'est donc une rupture d'égalité. Vous ne pouvez pas occuper l'espace public sans contrainte. On devrait pouvoir gagner de la place ainsi, mais la réglementation ne le permet pas.

Je le répète : il ne s'agit pas de voter la mise en stationnement payant de l'ensemble de la ville, mais de voter une grille tarifaire refondue et répondant aux obligations de la loi Hamon, et de rendre le stationnement accessible à tous les véhicules des résidents scéens au tarif forfaitaire annuel de 87 €, sous les conditions détaillées dans la note : vignette accordée pour une durée de 12 mois sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domiciliation à Sceaux ; tarif par véhicule à une même adresse ; accessible aux véhicules de fonction sur présentation d'une attestation de l'employeur. Tout ceci est exclusif du paiement de droits de stationnement en zone verte.

Nous avons également introduit le stationnement gratuit sur voirie dans les zones orange et verte, pour une durée de 12 heures maximum, aux titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées. M. Alaoui-Benhachem veut une gratuité totale. 12 heures, ce n'est déjà pas mal. Sinon, cela devient une place de parking de fait privée. Nous ne le souhaitons pas, y compris pour les autres personnes handicapées.

Nous avons par ailleurs institué le stationnement gratuit pendant 1 h 30 pour les véhicules propres arborant le disque vert européen. Nous précisons que ces mesures prendront effet le 1^{er} octobre 2015.

En ce qui concerne la généralisation du marquage et ensuite une éventuelle extension des zones de paiement, nous travaillerons en liaison avec les riverains. Nous l'avons d'ailleurs fait récemment sur l'avenue Lully. C'est l'une des voies du lotissement du Parc qui aura un marquage du stationnement à l'occasion de sa rénovation. J'espère que les autres voies de ce quartier l'accepteront également. Je reçois suffisamment de courriers dans ce sens pour le croire. Et je rencontre souvent les habitants de Marne Musiciens. Vous n'êtes pas les seuls à les rencontrer.

Jean-Jacques CAMPAN

Un dernier mot. La confusion vient de la rédaction. Vous écrivez : « *la réglementation du stationnement s'impose là où la demande de stationnement excède l'offre* ». C'est bien le cas dans le quartier des Musiciens les soirs de représentation aux Gémeaux.

Vous dites ensuite « *dans les quartiers résidentiels où l'espace public ne doit pas être utilisé abusivement par des usages totalement étrangers audit quartier* ». C'est exactement le cas aux Musiciens.

Nous avons, de bonne foi, pensé qu'il s'agissait d'une généralisation du stationnement payant.

Catherine LEQUEUX

Vous auriez pu poser la question au lieu d'interpréter d'emblée.

M. le maire

La réglementation vise à définir les emplacements de stationnement par marquage. Je signale qu'il existe des quartiers où cela a été fait de manière systématique. C'est le cas dans le quartier Robinson et dans le centre-ville. Je me souviens du marquage de l'avenue Charles Péguy. Nous avons organisé quatre réunions avec les riverains pour faire en sorte d'avoir un aménagement en quinconce. Cela a été très long, mais aujourd'hui tout se passe bien. Il y a une partie payante et une autre qui ne l'est pas.

Jean-Philippe ALLARDI

Juste un mot à propos du marquage des places de stationnement. Cela permet d'uniformiser le territoire de la ville, ce qui est une bonne chose. C'est également un avantage sur le plan de la qualité de l'espace public. J'ai connu les deux systèmes rue Achille Garnon. Je peux vous dire que les jours de changement de côté étaient épouvantables. Le stationnement est aujourd'hui organisé et il n'y a plus aucun problème. Cela permet en outre de ralentir en partie la circulation.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Une précision. M. Pattée a parlé des tarifs des villes limitrophes en matière de stationnement. Je suis donc allé à la pêche aux infos. À Châtenay, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine, le stationnement est gratuit. Vous comparez peut-être avec Paris. Je conviens que c'est beaucoup plus cher.

M. le maire

Le stationnement est pour le moment gratuit à Châtenay et à Fontenay, mais cela ne va pas durer. À Bourg-la-Reine, Antony et Bagneux, le stationnement est payant. Et toutes ces villes ne sont pas Sceaux. Le maire de Châtenay, à qui je disais que le centre-ville de Sceaux était payant, m'a dit un jour qu'il préférerait avoir un centre-ville comme celui de Sceaux même si le stationnement était payant. Il réfléchit d'ailleurs à rendre son centre-ville payant prochainement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Sceaux, le 24 juin 2015

Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould) et 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VII- ESPACE PUBLIC

Approbation des conventions de co-maitrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans les quartiers – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public.

Patrice PATTEE

La Ville travaille avec le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication) et ERDF sur l'enfouissement de tous les réseaux aériens de la commune.

C'est ainsi que depuis 2001, les réseaux aériens ont été enfouis sur 9,6 km de voies dans l'ensemble des quartiers.

Nous vous proposons ce soir d'autoriser le maire à signer des conventions avec le SIPPAREC pour enfouir 4,6 km de réseaux supplémentaires, la convention de partenariat avec le SIPPAREC arrivant à échéance en 2019. Nous vous proposons donc ce soir un plan pluriannuel d'enfouissement des réseaux aériens dans les quartiers suivants :

- ✓ Quartier des Coudrais : rue Achille Garnon, rue du Lycée, rue Michel Voisin (section nord), avenue du lieutenant Jean Massé, rue Lakanal, sentier des Coudrais.
- ✓ Quartier Président Franklin Roosevelt : avenue du Président Franklin Roosevelt, rue de Seignelay, rue Michel voisin (section sud).
- ✓ Quartier des Coudrais et des Blagis : rue Maurice Ravel, rue de Bagneux, rue des Coudrais, rue du Docteur roux, rue Jean-Louis Sinet.
- ✓ Quartier Robinson : avenue de la Gare, boulevard Desgranges, rue Bertron, rue de la Flèche, rue du Maréchal Foch.

Le calendrier prévisionnel prévoit un engagement des études et des enquêtes riverains pour une réalisation des travaux de fin 2015 – début 2016 à fin 2017.

À l'issue de ces opérations, il restera 3,7 km de voies dont les réseaux resteront à enfouir entre 2017 et 2019, essentiellement dans le quartier des Chéneaux.

Les dépenses à la charge de la Ville sont estimées à :

- ✓ 1 290 700 euros TTC pour l'ensemble des études et travaux d'enfouissement des réseaux autres que les réseaux d'électricité d'une part, et l'intervention du SIPPAREC d'autre part.
- ✓ 1 424 000 euros TTC pour les travaux complémentaires d'éclairage public.

Cette délibération vise à autoriser le maire à signer les conventions afférentes à ces travaux.

M. le maire

Vous l'avez noté, nous avons un délai à respecter pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens. Nous ne sommes pas certains, à l'échéance de cette convention en 2019, de pouvoir réaliser ces travaux dans des conditions aussi favorables. Il faut donc procéder aux travaux avant cette échéance.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je souhaitais uniquement remettre les choses à leur juste valeur.

En quatorze ans, les réseaux aériens ont été enfouis sur 9,6 km de voies. En deux ans, vous prévoyez de les enfouir sur 4,6 km. Vous faites en deux ans la moitié de ce que vous avez fait en quatorze ans.

J'ai quelques questions sur les devis de co-maitrise d'ouvrage que M^{me} Dec m'a transmis à ma demande. Il y a certains points que je ne m'explique pas.

Les travaux concernent quatre chantiers : les Bas-Coudrais, Le Lycée, Robinson et Roosevelt. Pour chacun de ces chantiers, il existe trois conventions, soit un total de douze conventions. Cela concerne l'enfouissement des réseaux Numéricâble, des réseaux de la Ville et des réseaux Orange. Je n'arrive pas à comprendre la disparité des montants en fonction des quartiers. Pour les Bas-Coudrais, l'enfouissement des réseaux de la Ville s'élève à 128 000 euros, 27 000 euros pour Numéricâble et 63 000 € pour Orange. Cela donne une idée des ratios. L'enfouissement des réseaux Orange représente la moitié du coût des travaux d'enfouissement des réseaux de la Ville.

Pour le quartier de la rue du Lycée, les montants sont très différents. L'enfouissement des réseaux de la Ville s'élève à 202 000 €. En revanche, l'enfouissement des réseaux Orange s'élève à 250 000 € et 120 000 € pour les réseaux Numéricâble. Théoriquement, nous devrions retrouver les mêmes ratios.

Pour le quartier Robinson, l'enfouissement des réseaux propres à la Ville s'élève à 194 000 euros, 47 000 euros pour les réseaux d'Orange et 27 000 euros pour les réseaux Numéricâble, soit les mêmes ratios que pour le quartier des Bas-Coudrais. Est-ce parce qu'une partie du travail a déjà été réalisé à Robinson ? Est-ce cela qui expliquerait cette énorme inflation de l'enfouissement des réseaux Orange dans le quartier de la rue du Lycée ?

Je ne parviens pas à comprendre les différentes conventions. J'ai refait les calculs pour ne pas dire de bêtises, mais il manque des précisions. Nous aurions souhaité disposer d'un tableau avec les différents montants pour voter en notre âme et conscience, car on ne peut voter à la légère sur un montant qui représente 1 290 700 euros rien que pour l'enfouissement des câbles, sans

compter les 1 424 000 euros que nous allons dépenser pour l'éclairage public. Cela représente un effort énorme sur deux ans.

Je comprends par ailleurs que ces 1 290 700 euros ne comprennent pas les 3,7 km de réseaux qu'il reste à enfouir, avec en plus cette contrainte de le faire avant 2019. C'est le même problème que nous avons rencontré avec la crèche. On agit toujours dans la précipitation.

Merci pour vos réponses à mes questions.

Benjamin LANIER

Brièvement, pour être cohérent avec ce que nous dénonçons, et même si nous comprenons l'intérêt que peut représenter l'enfouissement des réseaux, nous estimons que ce n'est pas forcément une priorité. Nous voterons donc contre cette délibération pour être cohérents avec ce que nous disons depuis déjà un certain nombre de conseils municipaux.

Jean-Jacques CAMPAN

Contrairement à la précédente délibération que nous n'avions pas bien comprise, le plan est assez clair et explique bien les phases période après période. Ce qui nous chagrine un peu, c'est le coût. Cela représente 2,7 M€, ce qui est une charge importante. Ne peut-on pas étaler ces travaux ? L'urgence n'est peut-être pas absolue.

La Ville a un reste à charge de 2,7 M€. Quel est le pourcentage par rapport au montant global ? Cela nous permettrait d'évaluer ce que serait la suite si l'on décalait le plan des travaux, étant entendu que l'on ne peut deviner ce que serait cette nouvelle convention. Avons-nous des raisons de penser qu'elle serait complètement différente en termes de reste à charge pour la Ville ?

Notre souci est que des investissements très importants sont par ailleurs demandés, notamment pour l'église ou le centre sportif. Ce plan est-il véritablement prioritaire au point de ne pas pouvoir l'étaler ?

Patrice PATTEE

C'est effectivement une dépense importante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'enfouissement des réseaux ne s'est pas fait très vite. Mais nous prenons le parti d'en faire plus dans des délais plus courts pour saisir l'opportunité offerte par cette convention de la prise en charge de la totalité de l'enfouissement des réseaux électriques par les concessionnaires. Nous pouvons laisser les choses en l'état, mais nous prenons le risque de ne pas pouvoir mobiliser ces participations. Cela dit, ces travaux ont l'intérêt de libérer de l'espace public. Vous avez tous en mémoire le passage des piétons, des poussettes ou de personnes handicapées en chaise roulante rendu difficile sur un trottoir encombré de supports servant aux réseaux aériens. La suppression de ces supports permet de libérer de l'espace public au bénéfice de la circulation des piétons.

Je salue le courage de M. Alaoui-Benhachem d'avoir étudié les conventions dans le détail. Pourquoi avoir distingué quatre quartiers ? Si vous vous promenez dans les rues de la ville, vous constaterez qu'il n'existe pas deux rues identiques. Il y a des rues dans lesquelles il y a de l'éclairage, de l'électricité, mais pas de réseaux téléphoniques. C'est la raison pour laquelle les rues ont été regroupées par similitude dans cette convention de co-maîtrise d'ouvrage. Vous pouvez toujours vous amuser à faire des ratios, mais cela ne tient pas la route. Nous avons regroupé les travaux en quatre quartiers en fonction de la typologie des voies.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Expliquez-moi comment cela fonctionne. Il suffit de creuser des tranchées et de passer des câbles. Théoriquement, les ratios entre les différents postes devraient donc être les mêmes dans les différents quartiers.

Patrice PATTEE

Non, il faut également prendre en compte la présence des riverains. Il y a des linéaires sur lesquels les riverains sont peu nombreux et d'autres où ils sont beaucoup plus nombreux. L'application de ratios n'est pas possible.

M. le maire

Les quartiers ont des caractéristiques différentes, y compris historiques. Certaines rues qui ont été rénovées récemment, dans un autre cadre, possèdent déjà des fourreaux. D'autres n'en ont pas.

Si vous regardez la carte, vous constaterez que les réseaux ont déjà été enfouis partout où il existe du logement collectif. Il nous reste à faire certains quartiers pavillonnaires. L'enfouissement des réseaux dans le quartier du Parc de Sceaux a été très onéreux. Cela a coûté deux fois plus cher que dans le quartier des Musiciens pour le même linéaire. On est obligé d'aller jusque dans les maisons, ce qui n'est pas donné. En plus, si les trottoirs sont plus larges, les travaux de rénovation sont plus importants. On ne peut pas comparer les quartiers. Certains d'entre eux ont de nombreuses traversées de chaussée. Il y a une seule alimentation d'un côté et toutes les maisons sont alimentées par traversées. Il faut donc parfois réaliser dans une même rue deux tranchées, une sur chaque trottoir. Les cas sont très divers. Je ne peux pas vous donner plus de détails, mais je peux vous dire que les choses sont différentes d'un point de vue technique d'un quartier à l'autre.

S'agissant de la convention qui suivra celle arrivant à échéance en 2019, compte tenu de la concurrence, nous avons toutes les raisons de penser qu'il n'y aura plus aucun financement possible. Les opérateurs se moquent désormais de l'enfouissement des réseaux, du moment que l'utilisateur est raccordé et qu'il paie son abonnement. Nous ne sommes plus dans une période où la notion du service public était partagée par EDF et les PTT. C'est terminé. Si l'on veut avoir quelque chose de fini et de propre, il faut le faire soi-même et le contrôler. Il faut voir comment Sceaux, le 24 juin 2015

Orange enfouit ses réseaux et la rénovation qui est faite ensuite. Nous avons fait le choix de préserver l'esthétique de la Ville. Ce n'est pas toujours très simple et l'on peut toujours faire mieux, mais c'est un problème de moyens.

Par ailleurs, l'éclairage public est en très mauvais état dans certaines rues. On ne peut le nier. Cet éclairage public en mauvais état est par ailleurs très consommateur. J'entends bien qu'il s'agit d'un montant relativement important. Nous avons inscrit au budget 2015 un million d'euros TTC. Et j'espère que nous pourrions obtenir une subvention pour la rénovation de l'éclairage public auprès du SIPPEREC.

De toute façon, nous devons procéder à l'enfouissement des réseaux. Que nous le fassions avec l'incertitude des financements en 2020 ou 2021 ou aujourd'hui, nous devons le faire. Ce sont à chaque fois des travaux difficiles pour lesquels il faut aller voir les riverains un par un. Nous avons rencontré un problème avec un résident qui n'était jamais chez lui. Nous avons dû revenir plus tard pour refaire des travaux. Cela a duré un an. D'autres ne veulent pas le faire. Ce n'est pas facile et nous perdons beaucoup de temps. Mais je pense qu'il est nécessaire de le faire. Ce sera ainsi fait et nous n'en parlerons plus.

C'est aussi une question de sécurité d'approvisionnement. Les résidents de la rue Jean-Louis Sinet sont restés très longtemps sans électricité après la tempête de 1999. Je pense que la sécurité de l'approvisionnement est meilleure avec des réseaux enfouis.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous ne m'avez pas répondu sur le pourcentage du reste à charge de la Ville par rapport au montant global.

M. le maire

L'enfouissement des réseaux électriques est équivalent à ce que nous payons sur les autres réseaux, soit environ 1,3 million d'euros. C'est ce que nous devrions payer en plus si nous devions enfouir les réseaux électriques.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela veut dire que l'on économise entre 1 million et 1,5 million d'euros pour le reste à enfouir.

M. le maire

Je ne sais pas. Les configurations des rues et des propriétés ne sont pas les mêmes.

Je veux préciser une chose. Nous avons payé l'enfouissement sur la départementale 920. Nous n'avons pas forcément prévu de le faire maintenant, mais nous avons profité des travaux de rénovation. La CAHB a refait les réseaux d'assainissement rue Eugène Maison et nous en avons profité pour enfouir les réseaux électriques. Nous procédons ainsi. Sur le quartier Chéneaux-Sceaux, le 24 juin 2015

Sablons, nous avons demandé des études sur les réseaux d'eau et d'assainissement avant de procéder à l'enfouissement des réseaux pour ne pas devoir intervenir à nouveau dans quelques années en cas de changement des réseaux d'eau et d'assainissement. La CAHB et le SEDIF ont donc été saisis sur ce dossier.

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger) et 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

VIII- CONTRAT DE VEILLE

Contrat de veille active – orientations générales

Chantal BRAULT

Nous allons libérer l'adjoint à l'urbanisme, comme il est appelé ce soir.

Je ne résiste pas au plaisir de vous signaler que vous trouverez sur votre table des petits livrets retraçant une partie des travaux effectués dans nos écoles dans le cadre des NAP. Je vous prie de bien vouloir les regarder avec la plus grande attention et de pardonner les éventuelles petites erreurs. Ce sont de beaux ouvrages dont les enfants sont très fiers, parce qu'ils pensent avoir œuvré pour tous.

Il s'agit ce soir de délibérer sur le contrat de veille. Je rappelle que le quartier des Blagis est inscrit dans la politique de la ville depuis 1991, quartier dit prioritaire depuis 1991 avec des dispositions qui ont évolué selon la nature des politiques de la ville et la nature des contrats. Il est ainsi passé d'un classement en zone urbaine sensible à un contrat de ville puis à un contrat urbain de cohésion sociale.

Depuis toutes ces années, cet accompagnement et ces financements ont permis au quartier des Blagis de se développer et d'être aménagé. Ils ont par ailleurs permis au CSCB de conduire des projets dans le cadre des missions de la politique de la ville qu'il conduit.

Depuis la loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le quartier des Blagis est exclu de la géographie propriétaire en vertu des critères désormais exclusivement

liés aux revenus des habitants. Le revenu moyen des habitants des Blagis étant supérieur au seuil fixé, ce quartier n'est plus considéré comme prioritaire au regard de la politique de la Ville. Ce quartier perd ainsi un certain nombre de dispositions précieuses.

En revanche, nous pouvons prétendre à bénéficier d'un contrat de veille active dans le cadre d'un contrat de ville signé à l'échelle de la communauté d'agglomération. Notre contrat de veille sera donc l'un des éléments annexes du contrat de ville voté à la fin de cette semaine par la CAHB.

Ce contrat nous permettra de maintenir au minimum l'existant de ce qui a été conçu dans ce quartier et de reconduire un certain nombre de dispositifs avec les financements afférents.

Au cours de la période du contrat urbain de cohésion sociale, de nombreuses actions ont été engagées dans le quartier des Blagis dont certaines ont donné lieu à des financements de l'État, du Département ou d'autres partenaires financiers.

L'exemple le plus évident est celui du Centre social et culturel des Blagis dont la majorité de sa politique et du projet social a été financée et accompagnée par cette politique de la ville. Aujourd'hui, nous espérons poursuivre ces actions.

Pour bénéficier de ce contrat de veille active, nous devons réaliser un diagnostic précis et définir les enjeux. Le diagnostic a été fait récemment dans le cadre de l'étude menée sur le projet social du CSCB. Il nous faut adapter les enjeux et les mettre en cohérence avec les trois axes sur lesquels repose un contrat de veille active.

Ce sont des axes que nous connaissons bien et sur lesquels nous travaillons depuis longtemps dans ce quartier. Nous les rappelons en précisant un certain nombre de points en fonction de l'évolution de ce quartier, de ces atouts et de ces problématiques. En matière de cohésion sociale, les objectifs sont les suivants :

- ✓ Travailler sur le vivre ensemble
- ✓ Faciliter l'intégration de tous
- ✓ Soutenir l'accès à l'éducation et à la culture pour un maximum de public
- ✓ Mieux accompagner les familles fragilisées
- ✓ Optimiser les actions en faveur de la réussite éducative des enfants et des adolescents
- ✓ Permettre un accès des enfants de toutes les familles à des activités diversifiées de qualité
- ✓ Favoriser une mobilisation de nombreux étudiants du territoire notamment dans le cadre de tutorat d'élèves en difficulté
- ✓ Adapter les équipements socioculturels, sportifs et autres à l'évolution des besoins des habitants du quartier
- ✓ Garantir l'efficacité de l'action des acteurs professionnels par une formation et un soutien adaptés.

En matière de cadre de vie et renouvellement urbain, nous insistons sur les objectifs suivants :

- ✓ Garantir une efficacité de l'action en matière de cadre de vie en poursuivant la démarche de gestion urbaine de proximité et en adaptant ses modalités pour une meilleure réactivité.
- ✓ Permettre un accès au droit des habitants en confortant la maison de justice et du droit Blagis. Cet équipement permet pour ces populations un accompagnement très utile.
- ✓ Préserver la mixité sociale
- ✓ Assurer au travers des actions de sécurité publique la prise en compte des spécificités du quartier en matière de tranquillité publique.
- ✓ Soutenir toutes initiatives en faveur du lien social, notamment celles mises en œuvre par le CSCB. Je signale que le manque à gagner pour le CSCB en matière de financement est crucial et qu'aujourd'hui une partie de ses missions est en déséquilibre eu égard à cet éventuel manque de financement.

En matière de développement économique et d'emploi, il s'agit de :

- ✓ Accompagner vers la formation professionnelle et l'emploi
- ✓ Favoriser l'insertion et l'emploi d'habitants du quartier, notamment au travers de la mise en œuvre d'emplois aidés
- ✓ Conforter l'offre de services d'établissements structurants tels que le Point Accueil Mairie.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer un contrat de veille active sur la base de ces orientations. Il s'agit d'une expression schématique qui est décrite de manière plus approfondie dans le document de contrat de veille active. Nous ne connaissons pas aujourd'hui l'impact de ce contrat en termes d'accompagnement et de financements. Mais il en va de notre responsabilité d'instruire le dossier et déposer le contrat.

J'ajoute que nous mettons en place un comité de veille préventive rassemblant tous les acteurs locaux, institutionnels ou non, depuis la crèche jusqu'aux écoles, collèges et lycées, la mission locale, qui a disparu du quartier, mais qui aura la possibilité de revenir dans le cadre de ce rassemblement des partenaires, l'aide sociale à l'enfance et l'association Jeunes dans la cité, qui apporte son aide à l'élaboration du diagnostic.

M. le maire

Merci M^{me} Brault. Qui souhaite intervenir ?

Benjamin LANIER

Je remercie M^{me} Brault pour son engagement et sa réactivité. Je sais que le sujet lui tient particulièrement à cœur, comme à nous tous d'ailleurs. Le changement d'affectation des Blagis est regrettable. Je rejoins tout à fait votre analyse et je tenais à saluer l'initiative que vous nous proposez ce soir et la réactivité dont vous faites preuve pour la mise en place de ce contrat de veille active.

Nous voterons pour cette délibération.

Claude DEBON

J'ai bien apprécié toutes les explications données par M^{me} Brault, car je trouvais que la note n'était pas très claire sur cette transition entre contrat de cohésion sociale, contrat de veille active et contrat de ville. Votre rapport a permis de clarifier les choses.

Il est bien sûr très important d'avoir trouvé une possibilité de continuer à obtenir des financements pour ces actions fondamentales pour le quartier.

Vous dites que le diagnostic a été réalisé en 2014. Il aurait été intéressant d'avoir davantage d'éléments sur ce diagnostic. Cela aurait permis de donner des fondements aux orientations données. Ce qui est frappant, c'est que ces orientations sont un peu un méli-mélo d'éléments qui sont à la fois pour certains très généraux et pour d'autres beaucoup plus précis. Je ne sais pas s'il faudrait redéfinir des priorités, mais cela donne une impression d'avoir des objectifs extrêmement nombreux sans que l'on sache comment les atteindre concrètement.

Chantal BRAULT

Le diagnostic se fait au quotidien. Sa trame existe depuis longtemps. Dans le cadre de cette politique de la ville, les observations ont été faites. Nous connaissons les atouts et les dysfonctionnements de ce quartier. Ils évoluent. Ce quartier n'est pas figé. Nous cherchons à être en cohérence avec l'évolution de ce quartier. Je reconnais que cette note est assez peu claire. Tous les objectifs sont un peu symboliques et significatifs du fait de la rédaction, mais le diagnostic se fait tout au long des années.

Quant à la concrétisation des enjeux que nous décrivons, elle se mesure comme tout ce qui a été mesuré depuis 1991 en termes de réalisations, d'aménagement, d'équipements, de suivi de projets, d'événements et d'animation. La cohésion du quartier se fait aussi par des gestes simples et des choses concrètes et conviviales. Tout cela, nous le savons, car nous l'avons vu fonctionner.

Nous pensons qu'avec ce contrat de veille, nous pourrions pérenniser ce que nous connaissons et que nous avons vu fonctionner tout en l'adaptant à l'évolution de la population, à de nouvelles tendances, à des préoccupations qui changent en même temps que la société et en essayant que chacun trouve sa place dans les meilleures conditions. C'est assez simple finalement.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Une remarque par rapport aux livrets réalisés dans le cadre des NAP. Je ne vois pas l'école du petit Chambord. Est-ce un raté ?

Chantal BRAULT

Nous ne faisons aucun raté en matière d'affaires scolaires, mais les documents ne sont pas arrivés à temps. Nous avons présenté ces livrets lors de la fête des NAP. La structure était pleine à craquer de parents et d'enfants avec des réalisations concrètes, pratiques, avec des manifestations de concerts et de chants. Le Petit Chambord a fait aussi des NAP et les a bien faites.

M. le maire

Ne vous faites pas trop d'illusions sur ce contrat de veille. On nous balade un peu. Nous jouons le jeu, mais ne nous faisons pas d'illusions. L'État n'a pas d'argent. Nous passons au vote, car cela nous permet d'avoir un document de référence à donner à la CAHB qui n'a que peu d'appétence pour ce dossier, chacun défendant ses quartiers. Mais il faut en passer par là. C'est la nouvelle politique de la ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- HABITAT**Réhabilitation de diverses résidences.****M. le maire**

Il s'agit d'accorder à Sceaux Habitat la garantie de la ville pour deux emprunts. Le premier, d'un montant de 115 000 euros concerne le ravalement de la résidence des Imbergères qui démarrera au mois de septembre, et plus précisément les logements de Sceaux Habitat situés au 16, 16bis et 18 rue des Imbergères.

L'autre emprunt, d'un montant de 377 000 €, concerne les travaux de rénovation de la chaufferie des résidences Alsace-Bretagne et Estérel.

Le conseil d'administration de Sceaux Habitat, réuni le 16 juin, a autorisé son directeur général à signer les contrats de prêts.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- AFFAIRES CULTURELLES

Opération de rénovation et de restructuration de la bibliothèque municipale – demande de subventions.

Jean-Philippe ALLARDI

La bibliothèque est installée dans le quartier Charaire depuis 1985. Elle a fait l'objet de travaux d'entretien réguliers. Ces dernières années ont vu par exemple la rénovation de la salle d'animation dite « La galerie », et en 2012 le remplacement des pompes à chaleur.

Lors de sa séance du 26 mars 2015, le conseil municipal a lancé une petite tranche de travaux sur le remplacement du logiciel informatique, le réaménagement de l'accueil et l'acquisition de compactus permettant de stocker les ouvrages du fonds courant de la bibliothèque qui devront intégrer la réserve lors de la rénovation des espaces.

30 années d'existence pour cette bibliothèque très fréquentée font qu'elle apparaît aujourd'hui vieillissante et obsolète dans ses structures. Le bilan de performance énergétique est d'ailleurs cohérent avec ce constat, puisqu'il affiche une classe G. Il y a des infiltrations d'eau, des ventilations bruyantes et un système d'éclairage obsolète.

Cette bibliothèque est très fréquentée et a plutôt l'activité d'une bibliothèque d'une ville de 40 000 habitants. Avec une amplitude d'ouverture de 31 heures hebdomadaires, contre une moyenne de 15 heures, elle enregistre plus de 100 000 entrées l'année dernière, soit 400 visiteurs en moyenne par jour ouvré.

Elle accueille un large public avec 35 % de jeunes de moins de 15 ans et un pourcentage important d'adultes et de seniors. Les publics se croisent et se côtoient, mais pas toujours facilement.

La pratique des usagers a beaucoup évolué, notamment celles des jeunes, avec l'accompagnement informatique.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas pousser les murs. Nous sommes dans un espace contraint. Le premier travail entrepris a été celui du désherbage pour passer de 90 000 documents en consultation à 60 000. L'accès informatique complétera cet accès aux documents. Le but est d'essayer de gagner un peu de place pour permettre une autre pratique, en particulier celle des étudiants qui viennent y travailler de plus en plus.

Des études ont été faites ainsi que des chiffrages. Mais je ne vais pas lire in extenso toute la note de présentation.

Nous avons prévu d'organiser ces travaux par tranches sur trois ans et plutôt en période estivale, afin d'éviter au maximum la fermeture de la bibliothèque.

Le montant de la rénovation est estimé à 3,4 millions d'euros. Nous souhaitons solliciter des subventions pour un reste à charge qui devrait être compris entre 1,3 M€ et 1,5 M€.

Il est proposé de bien vouloir autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État, de la Région et du Département, qui disposent de financements spécifiques.

M. le maire

Merci Jean-Philippe.

Je veux simplement préciser qu'il existe au ministère de la Culture, depuis les années 80, une enveloppe budgétaire qui s'appelle « Concours particulier des bibliothèques » d'un montant de 80 millions d'euros. Pour l'instant, le ministère de la Culture a toujours su le préserver. Il s'agit de solliciter cette aide. Mais il ne faut pas trop attendre. Le secrétaire d'État au budget, Christian Eckert, m'a en effet avoué qu'il avait certaines dotations et concours particuliers dans le collimateur. Il faut donc faire vite.

La DRAC peut subventionner à hauteur de 50 % et la Région peut aller jusqu'à 30 % sur les gros travaux.

Benjamin LANIER

Merci à M. Allardi pour cette présentation. C'est une rénovation que nous soutenons pleinement, puisqu'il s'agit cette fois de culture pour tous et non pas d'équipements pour quelques-uns. C'est effectivement un investissement important, mais qui permettra de toucher le plus grand nombre. C'est un outil qui permet effectivement d'accueillir un large public.

Nous soutenons donc pleinement cette rénovation.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous avez dit qu'il y aurait une subvention de l'État de 50 %, et j'ai cru entendre de la Région à hauteur de 30 %. Ai-je bien compris ?

Jean-Philippe ALLARDI

Seulement sur des montants spécifiques. Cela porte sur des enveloppes très précises. Certaines sur les équipements intérieurs, et d'autres sur le bâti.

M. le maire

Globalement, nous devrions pouvoir être subventionnés à hauteur de 60 %.

Jean-Jacques CAMPAN

Soit un reste à charge compris entre 1,3 M€ et 1,5 M€ pour un coût estimé à 3,4 M€.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est cela.

Jean-Jacques CAMPAN

Sur le principe, nous sommes pour. La seule question un peu lancinante est toujours un peu la même, mais vous y avez déjà répondu.

D'abord, le détail n'est pas très clair. Vous donnez quelques grandes masses. 3,4 M€ est une somme considérable. L'idée était de voir si cela pouvait s'étaler.

Jean-Philippe ALLARDI

Cela s'étale sur 3 ans.

M. le maire

De toute façon, nous devons délibérer chaque année sur une tranche de travaux, mais je souhaitais vous proposer une délibération globale de principe. Nous avons délibéré la dernière fois sur la pré-tranche de 2015. Et nous devons délibérer chaque année, puisque la DRAC le demande.

Je voulais marquer le projet globalement pour que l'on puisse être inscrit dans les tableaux de la DRAC. Les travaux seront étalés sur quatre ans y compris cette année, d'autant plus qu'ils se feront sur site occupé. Ce qui est assez compliqué.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est donc un reste à charge compris entre 300 000 et 400 000 euros par an. Cela dit, j'ai toujours des scrupules à parler de reste à charge, puisqu'il y a quelque part un contribuable qui paye.

M. le maire

Si cet argent ne nous revient pas, il ira à d'autres.

Jean-Philippe ALLARDI

Autant en profiter.

Jean-Jacques CAMPAN

Comme tout le monde fait pareil...

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Vous dites que la bibliothèque passera de 90 000 documents à 60 000. Serait-il possible de fournir la bibliothèque du CSCB avec ces documents ?

Jean-Philippe ALLARDI

Nous le faisons déjà. Ne vous inquiétez pas. Beaucoup d'ouvrages obsolètes seront changés, mais nous allons surtout privilégier l'accès informatique. Le but est d'alléger la consultation des livres. De toute façon, nous faisons un désherbage tous les ans.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fonctionnement de la bibliothèque municipale – demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est une délibération que nous prenons très régulièrement, puisque c'est l'une des rares enveloppes attribuées pour le fonctionnement des bibliothèques. Il faut délibérer. Vous voyez que chaque année, nous avons pris la même somme. L'objet de la délibération est d'autoriser le maire à solliciter cette subvention de fonctionnement.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- JEUNESSE

Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.

Chantal BRAULT

Vous connaissez bien le dispositif Projeunes. En recherchant dans mes archives, j'ai vu que la première édition datait de 1999. Le dispositif a bien évolué depuis. La ligne budgétaire a légèrement augmenté, mais nous sommes toujours dans une même enveloppe.

Nous avons sélectionné cinq projets cette année. Nous avons reçu moins de dossiers qu'habituellement, mais ils étaient tous excellents. Le choix a donc été compliqué.

Le premier projet porte sur l'ouverture à l'éducation à travers la musique. Il s'appelle « The Sound Trek Project ».

Je rappelle que le montant des bourses attribué est en fonction des demandes qui sont parfois très modestes, les jeunes bénéficiant déjà de financements par ailleurs.

Le deuxième projet est porté par une jeune fille de 18 ans scolarisée à Lakanal. Elle a décidé de partir au Pérou le cœur en bandoulière et le courage aux tripes pour s'occuper de petits enfants. Cette jeune fille sera encadrée par une organisation associative au Pérou, car nous ne laissons pas des jeunes filles partir seules à l'aventure sans nous assurer de leur sécurité.

Le troisième projet est porté par un groupe de trois élèves ingénieurs qui souhaitent soutenir des PME et de micro-entreprises en Afrique et en Asie qui interviennent dans le domaine de l'accès à l'énergie. Ce projet est extrêmement bien construit et mérite pleinement le montant de 1 500 € que nous envisageons de lui allouer.

Le quatrième projet est porté par une étudiante, élève ingénieur à l'ESTP Cachan, accompagnée par l'association humanitaire de son établissement. Elle souhaite apporter des conseils dans la construction de maisons individuelles pour des familles défavorisées vivant dans des bidonvilles au Nicaragua.

Le cinquième projet est porté par un groupe d'étudiants qui souhaitent partir à Madagascar dans le cadre de l'association MADA. Il s'agit de reconstruire une structure d'accueil pour 80 enfants, de remettre en état les installations électriques. C'est un très beau projet très courageux pour lequel nous proposons une bourse de 1 000 €.

Le total des participations financières proposées est donc de 5 000 €.

Tout cela est assorti d'une obligation de rendre compte, d'envoyer des messages et d'une présentation lors de la Semaine de la Solidarité internationale.

Je précise que lors de la dernière restitution, peu de nos collègues étaient présents.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous voterons cette délibération. J'ai simplement une question.

Je vois qu'il est attribué 500 € à la jeune lycéenne qui se rend au Pérou dans le cadre du projet Parrainez un sourire alors qu'il est attribué 1 000 € à l'étudiante qui se rend au Nicaragua, pourtant plus proche.

Qu'est-ce qui explique cette différence ? Quelle est la logique dans l'attribution des montants ?

Chantal BRAULT

Nous nous référons aux demandes des porteurs de projet. Cette jeune fille demandait même moins. Il faut respecter les demandes qui sont faites. Nous avons toujours eu cette même déclinaison. Mais nous ne lâcherons pas cette jeune fille. Si elle était en difficulté, nous serions là pour l'aider.

Bruno PHILIPPE

Il est évoqué dans le projet n° 1 trois pays et trois continents. Quels sont ces trois pays ?

Chantal BRAULT

En effet, l'information n'est pas présente dans la note d'information. Ce sont trois destinations en Asie et en Amérique du Sud.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- AFFAIRES SPORTIVES

Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle à la commune de Fontenay-aux-Roses pour la rénovation des infrastructures de tir à l'arc.

Philippe TASTES

La Compagnie d'arc de Sceaux/Fontenay-aux-Roses, créée en 1983, dispose d'infrastructures pour la pratique de ses activités, construites par la ville de Fontenay-aux-Roses sur la coulée verte, rue Jean-Noël Plenard à Fontenay-aux-Roses.

La Ville de Sceaux, quant à elle, met à disposition gratuite de l'association le gymnase du Centre plusieurs fois par semaine pour compléter ses entraînements et verse également une subvention annuelle de fonctionnement de 900 € par an.

La Compagnie d'arc est une association très active sur la ville de Sceaux. Elle participe aux événements organisés pour les Scéens et cherche à développer des partenariats avec les établissements scolaires. Elle a par ailleurs obtenu le renouvellement du label bronze décerné par la Fédération française de tir à l'arc valorisant l'organisation du club et les services proposés aux adhérents.

Les infrastructures situées sur la coulée verte sont actuellement vétustes et demandent une rénovation. Un chalet doit notamment être reconstruit. Dans ce cadre, la ville de Fontenay-aux-Roses sollicite la ville de Sceaux pour une contribution financière.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3000 € à la ville de Fontenay-aux-Roses pour la rénovation des infrastructures situées sur la coulée verte.

M. le maire

C'est symbolique.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Actualisation des tarifs de la salle de musculation et cardio-training pour la saison 2015-2016.

Philippe TASTES

Je vous engage à vous rendre dans cette salle.

Cette salle compte entre 600 et 700 adhérents par saison et la fréquentation des Scéens est passée de 43 % à 48 % en une année.

Il est proposé de revaloriser les tarifs de 2 % environ pour les Scéens et les non-Scéens sur des périodes de 11 mois ou 10 mois. Je ne veux pas vous donner une avalanche de chiffres. Ils sont décrits dans le tableau joint en annexe.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je souhaitais avoir quelques précisions. Le deuxième tarif comprend-il également la séance de gymnastique ? Est-ce qu'il inclut la réduction pour étudiants et lycéens ?

Philippe TASTES

Il est bien spécifié que ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi pour la durée de l'abonnement. Dans le tableau, les deux lignes du haut concernent les Scéens et les deux lignes du bas, les non-Scéens.

Claude DEBON

L'actualisation est conforme à ce qui avait été voté en décembre. J'avais juste une question annexe. Je me demandais s'il n'y avait pas eu une chute des effectifs depuis le déménagement dans la halle des Blagis. Il me semble que la salle comptait environ 800 adhérents. Je n'ai pas regardé de près, mais je me demandais ce qu'il en était.

Philippe TASTES

Il y a eu effectivement une légère diminution des adhérents que l'on peut lier au déménagement, mais également à l'ouverture de salles low-cost dans les communes limitrophes, à Fontenay, Bagneux et Bourg-la-Reine.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- RESSOURCES HUMAINES**Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, techniques et médicosociale, culturelle et animation.****M. le maire**Adaptation du tableau des effectifs liée à un avancement de grade ou à une promotion interne.

Cela concerne cinq postes dont le détail figure dans la note de présentation.

Adaptation du tableau des effectifs liée à un changement de filière.

Il est proposé de supprimer deux postes et dans créer deux autres pour répondre à cette demande de changement de filière.

Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant.

Un rédacteur avait été détaché pour stage sur le grade de rédacteur principal de 2^e classe. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2015.

Sceaux, le 24 juin 2015

Le total des effectifs de la Ville et du CCAS s'établit au 1^{er} juillet à 440,97 contre 442,37 au 1^{er} juin 2015 (effectifs autorisés en équivalent temps plein).

Il s'agit des postes ouverts et non pas nécessairement des postes pourvus.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XV- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire.

XVI- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé de décisions figure au dossier.

Benjamin LANIER

J'ai juste deux questions.

Pourriez-vous nous donner des précisions sur la décision relative à la SARL ROGER ?

S'agissant du marché passé avec Renault Trucks, je souhaitais savoir si cela concernant des véhicules électriques ?

M. le maire

Non, ce ne sont pas des véhicules électriques. On ne peut pas utiliser facilement des véhicules électriques. On peut utiliser de petites voitures ou des scooters. Nous avons quelques Kangoo.

Mais la topographie de Sceaux rend l'utilisation des véhicules électriques difficile. Nous nous équiperons au fur et à mesure que les batteries s'amélioreront.

S'agissant de la SARL Roger, la situation n'a pas progressé. Les contentieux sont nombreux. Les démarches d'obtention du permis de construire pour les locaux provisoires n'ont pas été faites correctement. Le permis de construire d'extension a été contesté par les riverains. Il s'agit d'un contentieux sur le fond et non d'un recours gracieux. Quant à la reconstruction du bâtiment dans son intégralité, le permis de construire n'a pas encore été déposé. Il faut savoir que cela est très difficile, le PLU ne donnant pas la capacité d'aménager des locaux à vocation artisanale. À partir du moment où il y a une demande d'autorisation d'urbanisme, c'est extrêmement compliqué, car la zone n'est pas juridiquement adaptée. Nous verrons ce que nous ferons à l'occasion de la révision du PLU. C'est une affaire extrêmement complexe. Mais lorsque l'on veut faire les choses et qu'elles soient acceptées par les voisins, il faut à un moment donné faire un effort.

XVII- QUESTIONS ORALES

Question orale de Benjamin LANIER

Benjamin LANIER

M. le maire, pourriez-vous faire un point sur l'avancement du dossier du gymnase des Blagis ? Espérant que cette concision conviendra l'ensemble du conseil. Je vous remercie par avance.

M. le maire

La situation n'a pas fondamentalement changé depuis que M^{me} Debon a posé la question au conseil municipal du 26 mars. La Ville est actuellement en contentieux avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Les échanges portent notamment sur les conséquences financières de la résiliation du marché. Tant que ce contentieux est en cours, je ne peux pas vous en dire davantage sur le projet et sur son avenir.

Question orale de Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Ma question est plus longue.

M. le maire, à la fin du conseil municipal du 21 mai dernier qui a été principalement consacré aux problématiques liées à la hausse des tarifs de la pause méridienne, vous avez dit, sur un ton sarcastique, que notre Groupe Sceaux pour tous a trouvé là une occasion pour politiser la question et que vous, vous étiez là pour gérer la ville.

La politique est une noble cause quand elle est utilisée pour défendre l'intérêt général, aider les plus fragiles d'entre nous et faire vivre l'idéal républicain. C'est le débat politique et la

mobilisation de tous qui ont permis à votre majorité de revoir votre copie et revenir en partie sur vos décisions concernant la hausse des tarifs.

Par contre, la politique devient un poison pour nos concitoyens quand elle est utilisée pour privilégier certains au détriment des autres ou pour véhiculer des idées populistes et/ou clientélistes. C'est malheureusement le cas parfois, mais pas souvent, fort heureusement. Et ce sont ces cas de dérives qui polluent l'atmosphère de notre démocratie, créent l'amalgame et font fuir nos concitoyens qui finissent par considérer que tout politique est suspect.

Je souhaiterais que vous rétablissiez notre débat politique à la hauteur des enjeux qui animent votre engagement pour l'intérêt général et le mieux vivre ensemble.

M. le maire

Merci. J'ai écouté avec attention votre intervention, mais je n'ai pas décelé de question particulière. Il me paraît donc difficile de répondre à une question qui n'est pas posée.

Je souhaite vous rappeler que les décisions prises par le conseil municipal lors de la séance du 21 mai ont d'abord eu pour objet d'adapter le dispositif et les tarifs à la nouvelle organisation de la semaine scolaire qui sera mise en œuvre à la rentrée 2015.

Lorsque vous dites que la mobilisation de tous a permis à la majorité de revoir sa copie et de revenir en partie sur sa décision, je n'ai pas le sentiment que nous soyons revenus sur quoi que ce soit. Je n'ai pas bien compris cette partie de votre intervention.

Quant au reste de votre intervention, je vous remercie de cette petite leçon que vous nous donnez. Soyez certains que nous y sommes extrêmement attentifs.

Je reviens sur la nouvelle organisation de la semaine scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Elle a été définie après de nombreux échanges avec les partenaires et intervenants concernés. Je veux en profiter pour remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées dans le cadre de cette concertation et qui nous ont permis de parvenir à une organisation plus satisfaisante et efficiente. Je vous précise que le schéma proposé a depuis été approuvé par le directeur départemental de l'Éducation nationale, ce dont je me félicite.

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

J'avais attiré votre attention sur les pavillons des 11-19 rue Léon Blum lors du vote de la délibération du 26 mars 2015 portant sur la réhabilitation des immeubles de la Sema Sceaux situés aux 2/16 de la même rue Léon Blum.

Ces pavillons du 11-19 sont très humides et nécessitent des travaux d'isolation des murs extérieurs, des fenêtres et du sol d'autant que les locataires ont obligation d'utiliser l'électricité au lieu du gaz.

Je vous avais demandé si ces pavillons faisaient bien partie du programme de réhabilitation. Vous m'aviez répondu que je faisais bien de poser la question et que vous alliez vérifier.

Où en êtes-vous de votre vérification ? Quelle est la prévision des dates de travaux dans ces pavillons ?

M. le maire

Merci M. Campan. Lorsque vous m'avez posé la question, je n'avais pas compris qu'il s'agissait de ces pavillons. Je pensais qu'il s'agissait des maisons de ville situées à l'entrée de la rue Léon Blum.

Mais je vous répondrai sur ces pavillons. Ces logements appartiennent à Sceaux Habitat et non à la Sema Sceaux. Le conseil d'administration de Sceaux Habitat définit des programmes de réhabilitation de son patrimoine et n'a pas à en référer à la Ville, sauf s'il demande sa garantie.

Votre question orale ne porte donc pas sur un sujet qui est du ressort direct de la Ville. Il ne m'appartient pas de répondre. Cela dit, je peux vous dire que cette situation est connue et que ces pavillons feront l'objet de travaux dans les mois qui viennent.

Cet endroit est d'ailleurs très charmant. On a dû couper un grand saule qui posait problème. Ce dossier est en cours de traitement à Sceaux Habitat.

Question orale de Claude DEBON

Claude DEBON.

Ma question concerne le coût pour la Ville des activités et sorties pour les aînés.

Les dépenses de la Ville relative aux seniors n'apparaissent pas modifiées en 2015 alors que les prestations offertes aux élèves des écoles de Sceaux subissent des augmentations de tarif très fortes qui pèsent lourdement sur de nombreuses familles.

Nous savons qu'un budget représente toujours un équilibre complexe entre différents paramètres et les choix d'objectifs et d'actions doivent faire l'objet d'explications devant les concitoyens. C'est pourquoi nous souhaitons connaître la politique de la Ville à l'égard des seniors (subventions, choix d'activités, gratuité partielle ou complète de certaines prestations) ; le coût des activités et sorties organisées par la Ville qui ont lieu tout au long de l'année et plus particulièrement celui des deux sorties gratuites proposées au mois de juin.

M. le maire

Votre question nécessite de longs développements dont vous pourrez trouver des éléments dans le rapport d'activité de la Ville. Je vous conseille donc de regarder dans le rapport de la Ville avant de poser des questions.

Je veux d'abord vous rappeler que les dépenses réalisées par la Ville en matière scolaire, périscolaire et petite enfance représentent 40 % du budget communal, soit 11,5 M€. Les chiffres ont d'ailleurs été publiés dans le numéro du mois de mai de Sceaux Magazine. S'agissant de la globalité des prestations, accueil en crèche, écoles, activités scolaires et extra-scolaires, la part de la contribution des familles est de l'ordre de 30 %. Les subventions perçues de la part des différents organismes partenaires (La CAF et le Département) représentent 20 %. La part de la Ville, et par conséquent des contribuables communaux est de l'ordre de 50 %. Ce sont des chiffres importants qu'il faut connaître et qui ont été publiés dans le numéro du mois de mai de Sceaux Magazine.

S'agissant de la politique en direction des seniors, celle-ci s'articule autour de plusieurs axes : la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social, le développement de solidarités intergénérationnelles, prévenir la perte d'autonomie des seniors, favoriser et valoriser la participation des seniors à la vie citoyenne.

Si l'on regarde la totalité des actions menées en direction des seniors de la part de la Ville et du CCAS, nous sommes à un peu moins de 2 M€ chaque année. Certains services tels que les aides à domicile, les soins infirmiers à domicile et les foyers logements mobilisent en effet de nombreux agents et donnent lieu au paiement de prestations par les bénéficiaires, et le cas échéant par des partenaires financeurs.

Sur ces 2 millions d'euros, nous avons 1, 3 millions d'euros de recettes annuelles. 40 % proviennent de différents financeurs (caisses de retraite, Département) et 60 % des usagers. La part à la charge de la Ville et du CCAS représente donc un peu plus de 600 k€ par an, soit environ 10 fois moins que la charge des prestations en direction des enfants et de leur famille. C'est normal, mais il ne faut pas fantasmer sur une espèce de manne financière énorme en direction des seniors de Sceaux par rapport aux familles qui n'auraient droit à aucune considération.

Des efforts ont été faits et les seniors ont contribué. Pour différentes prestations en direction des personnes dépendantes, la plupart des partenaires de la Ville conditionnent leur participation financière au respect de plafonds tarifaires. C'est d'ailleurs la même chose pour la CAF et les crèches. Cette politique contribue à réduire le coût à la charge des bénéficiaires, mais accroît la charge pour la Ville. Cela est notamment le cas pour les services à domicile.

Je précise par ailleurs qu'en matière de lutte contre l'isolement au travers d'animations, le service social senior a réduit ses frais de fonctionnement de 10 % en 2015 et a approfondi le travail sur Sceaux, le 24 juin 2015

l'optimisation du fonctionnement et des moyens et la rationalisation des modes opératoires. Une participation financière est demandée aux participants pour les sorties mensuelles, les ateliers de prévention de chute et de la mémoire, les théâtres, l'adaptation du logement, la téléassistance. Cette participation couvre en partie les frais de fonctionnement.

Conformément à la décision prise par l'administration du CCAS, une participation financière d'un montant de 19,50 €, en augmentation de 1 €, sera demandée aux participants des sorties de fin d'année. Cela représente une dépense totale de 14 350 €. Les recettes représentent 5 200 €.

Les deux journées de printemps qui sont organisées par la Ville sont non payantes. Un appel d'offres dans le cadre d'un marché public a été lancé pour le choix d'un prestataire pour les journées de printemps 2015. En 2014, le budget était de 25 000 € pour 345 participants et 25 accompagnateurs. Pour 2015, le budget négocié des sorties des 9 et 11 juin est d'un montant de 23 250 € pour 327 participants et 20 accompagnateurs.

Le service Vie sociale senior a développé de nouvelles actions en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux. Je pense notamment aux établissements d'accueil des personnes âgées. Toutes ces actions ne génèrent pas de coûts supplémentaires. Je m'en réjouis, car c'est quelque chose qui fonctionne très bien. C'est une forme de mutualisation. On peut citer Sceaux, ville amie des aînées, la Semaine bleue, les rencontres intergénérationnelles en collaboration avec les EHPAD. Le service a également généré des recettes par la création de nouvelles activités de prévention avec un taux de remplissage conséquent. Si vous voulez plus de précisions, je vous renvoie au rapport d'activité qui a été présenté lors de l'adoption du compte administratif.

Les seniors font les mêmes efforts, mais coûtent nettement moins cher pour le budget de la Ville. Ce dernier est nettement inférieur dans ce qu'il fait en direction des seniors que dans ce qu'il fait en direction des familles, ce qui est normal. Donc, pas de fantasmes s'il vous plaît.

Je crois que nous avons terminé. Nous avons bien travaillé et bien débattu.

M. Campan, vous souhaitez poser la question de M^{me} Daugeras, mais celle-ci n'est pas là.

Jean-Jacques CAMPAN

Elle n'est pas là, parce que vous avez déplacé le conseil municipal.

M. le maire

Ce n'est pas bien de dire cela. Il faut savoir quelle est la priorité. Je vous aurai laissé poser la question, mais puisque vous me faites cette réflexion... La loi prévoit que le conseil municipal soit fixé cinq jours avant sa tenue. Et la date du conseil municipal était publiée dans le magazine du mois de juin. M^{me} Daugeras posera donc sa question lorsqu'elle sera présente.

Je vous remercie et je vous invite à boire un verre pour fêter la fin de l'année et les vacances prochaines.

La séance du conseil municipal est levée à 23 h 57.